

Conditions générales d'utilisation

Merci de lire attentivement les présentes conditions générales d'utilisation car elles contiennent des informations importantes concernant les droits et obligations des Utilisateurs en matière civile et fiscale. Elles incluent différentes limitations et exclusions, ainsi que des obligations relatives au respect des lois et réglementations applicables.

Version actuelle publiée le 27/03/2019

Version actuelle entrée en vigueur le 01/04/2019

Table des Matières

Définitions	2
Objet et document contractuels	2
Modification	3
Conditions d'accès et autres	3
Définition des services	6
Disponibilités du Site et des Services	9
Fonctionnement du Site et des Applications	9
Déroulement d'une location	11
Conditions d'utilisation des différents services	15
Spécificité par pays	29
Conditions financières	29
Impôts et taxes	32
Evolution du service	33
Droit de rétractation	33
Propriété intellectuelle	33
Limitation et exclusion de responsabilité	34
Données à caractère personnel	35
Dispositions diverses	36
Loi applicable juridiction compétente et médiation	37
Annexe 1 : Compensation et Frais de Services applicables	38

1. Définitions

« **Annonce** » : désigne l'annonce d'un ou plusieurs Véhicules proposés à la location par un Loueur par le biais du Site, de l'Application ou des Services.

« **Locataire** » : désigne une personne physique ou morale qui souhaite louer un Véhicule sur une courte durée pour en être le conducteur principal.

« **Loueur** » : désigne une personne morale ou physique qui souhaite mettre en location un Véhicule sans chauffeur.

« **Propriétaire Open** » : désigne une personne morale ou physique qui souhaite utiliser le service Drivy Open pour mettre en location un Véhicule.

« **Membre** » : désigne un Utilisateur inscrit sur le Site, l'Application ou les Services et ayant accepté les CGU.

« **Utilisateur** » : désigne une personne morale ou physique qui utilise le Site, l'Application ou les Services.

« **Véhicule** » : désigne un véhicule automobile, de moins de 3.5 T, avec 4 roues, pouvant transporter un maximum de 9 personnes et de moins de 13 mètres cube de volume total, les camping-cars n'étant pas acceptés.

« **Drivy** », « **nous** » ou « **notre** » : désigne Drivy SAS, société au capital de 1.080.647,50 Euros, sise au 35 rue Greneta, 75002 PARIS, et enregistrée au R.C.S. de Paris sous le numéro 522 816 651.

Drivy met à disposition une plateforme en ligne destinée à permettre la mise en relation (ci-après, collectivement, les « **Services** ») entre, d'une part, les personnes physiques ou morales souhaitant mettre en location, sans chauffeur, un Véhicule (ci-après les « **Loueurs** ») et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant louer un Véhicule sur une courte durée pour en être le conducteur principal (ci-après les « **Locataires** »). Ces Services sont accessibles via un site Internet dénommé « Drivy », accessible aux adresses www.drivy.com, www.drivy.es, www.drivy.at, www.drivy.be, www.drivy.co.uk ou www.drivy.de (ci-après le « **Site** ») et sous forme d'application pour appareil mobiles dénommées « Drivy » (ci-après l' « **Application** »).

Les Loueurs, les Locataires et plus généralement toutes les personnes utilisant les Services via le Site ou via les Applications sont désignés les « **Utilisateurs** ». Les Utilisateurs et Drivy sont ensemble désignés les « **Parties** ».

L' « **Espace-Membre** » correspond à l'espace privé du Site réservé à chaque Utilisateur après inscription au Site et acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** »). Il est accessible en se connectant avec les Codes d'identification, conformément à l'article 4.

2. Objet et document contractuels

Les présentes CGU ont pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles les Utilisateurs accèdent et utilisent les Services.

Les CGU ne régissent pas les relations entre les Locataires et les Loueurs, qui sont réglées par le contrat de location, mais seulement celles entre Drivy et les Utilisateurs. En tant qu'éditeur de logiciel de mise en relation, Drivy n'est pas partie au contrat de location conclu entre le Locataire et le Loueur. Drivy ne procède à aucune location de Véhicule, que ce soit via le Site, l'Application ou les Services ou par tout autre moyen, et n'a pas d'autre activité que celle de mettre en relation des Utilisateurs pour la location d'un Véhicule.

L'Utilisateur déclare avoir reçu, préalablement à l'accès et à l'utilisation du Service, toutes les caractéristiques informationnelles et techniques qui lui sont nécessaires.

L'Utilisateur peut participer, s'il le souhaite, au **Programme de Parrainage** (défini ci-après).

L'Utilisateur ne peut utiliser le Service sans avoir préalablement pris connaissance et accepté les CGU lors de son inscription sur le Site.

Les CGU expriment l'intégralité de l'accord des Parties concernant les Services à la date à laquelle l'Utilisateur accède au Service et l'utilise. Seules les CGU lient les Parties et leur sont opposables à moins qu'un autre accord avec Drivy en disent autrement.

3. Modification

Drivy fait évoluer les caractéristiques et les fonctionnalités du Site, de l'Application et des Services pour assurer leur fonctionnement et leur qualité.

Drivy pourra apporter unilatéralement et sans préavis des modifications aux CGU liées à l'évolution technique, dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de la qualité et que les caractéristiques auxquelles le Membre a subordonné son engagement ont pu figurer dans les présentes CGU.

.

En cas de modification des CGU, Drivy adresse aux Membres, dans un délai raisonnable, et au plus tard 10 jours, avant leur entrée en vigueur une notification

une notification comportant un résumé des changements et mentionnant leur droit de refuser les modifications.

Les Membres peuvent émettre une objection à la nouvelle version des CGU dans les 30 jours suivant la réception de la notification. Au terme de cette période, les modifications seront reconnues comme ayant été acceptées. Le refus des modifications par le Membre résilie les CGU, de sorte qu'il devra immédiatement arrêter d'utiliser le Site, l'Application et les Services.

La version la plus récente des CGU annule et remplace les versions antérieures.

4. Conditions d'accès et autres

a. Inscription sur le Site

Le Service n'est accessible et ne peut être utilisé que par les Utilisateurs inscrits sur le Site. Pour pouvoir s'inscrire sur le Site et accéder au Service, les Utilisateurs doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

Pour le Loueur :

- Etre inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ;
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Loueur est effectivement joignable (les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus) ;
- Si le Loueur est un particulier, ne pas utiliser le Service à titre professionnel ou commercial ; (Au Royaume-Uni, un particulier ne peut inscrire plus de 2 Véhicules)
- Si le Loueur est un professionnel ou une personne morale, avoir rempli sur le Site toutes les informations relatives à son entreprise (dénomination sociale, numéro d'identification national si applicable¹, n° TVA intracommunautaire si applicable, adresse, téléphone, nom et fonction du représentant légal le cas échéant) ;
- Etre âgé de plus de 18 ans (si le Loueur est une personne physique) - 21 ans au Royaume-Uni;
- Ne pas avoir créé sur le Site plusieurs Espaces-Membres ni plusieurs annonces pour le même véhicule ;
-
- Ne proposer à la location que des Véhicules dont il est et demeure le propriétaire pendant toute la durée de la location ou pour lequel il justifie d'une autorisation expresse du propriétaire et, dans tous les cas, qu'il est autorisé à louer ; Au Royaume-Uni, le dispositif d'autorisation expresse n'est pas applicable.
- Ne proposer à la location que des Véhicules en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par la réglementation en vigueur, dont l'entretien et révisions préconisés par le constructeur ont été effectués et dont tous les **équipements de sécurité** sont, à sa connaissance, en parfait état, notamment les pneumatiques, les freins, les phares et feux, la direction, les ceintures de sécurité, la présence de tous les équipements de sécurité obligatoires dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, ainsi que le retrait du dispositif de télépéage lorsque le véhicule est loué sur Drivy.
- Ne proposer à la location que des Véhicules à jour du contrôle technique obligatoire dans le pays d'immatriculation du Véhicule². Les Véhicules en attente d'une contre-visite, même s'ils sont autorisés à circuler, ne sont pas considérés comme à jour de leur contrôle technique pour les besoins du Service Drivy, et ne peuvent être loués via Drivy ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules ne présentant aucun dysfonctionnement pouvant affecter le confort de la location (air conditionné non fonctionnel, vitre bloquée,...) ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules automobiles assurés à l'année au minimum au tiers et par toute assurance requise par les lois du pays dans lequel le Véhicule est loué ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules dont le Loueur possède au moins deux jeux de clés permettant d'ouvrir et de démarrer le Véhicule ;
- Renseigner dans son Annonce des informations vraies, exactes, complètes et actuelles ;
- Ne pas avoir fait l'objet de réclamations de la part d'autres Utilisateurs ou de Drivy ;
- Ne pas avoir fait l'objet de faillite personnelle au Royaume-Uni dans les 3 dernières années
- Avoir accepté les présentes CGU.

En plus des obligations mentionnées ci-dessus, sans que cela ne retranche aucune de ces conditions, **le Véhicule proposé par le Propriétaire Open lors de son inscription au Service Drivy**

¹ NIF en Espagne, SIREN en France, UID-Nummer en Allemagne ou en Autriche, RPR / RPM en Belgique, National Number in the UK

² *Contrôle technique* en France, *Contrôle technique* ou *Autokeuring* en Belgique, *MOT* au Royaume-Uni, *Hauptuntersuchung* en Allemagne, *§57a-Begutachtung* en Autriche, *Inspección Técnica de Vehículos* en Espagne

Open défini au paragraphe 5.h doit obligatoirement répondre aux conditions supplémentaires suivantes :

- Avoir un kilométrage inférieur à 100 000 kms (50 000 miles pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni) le jour de l'installation du boîtier Open ;
- Le véhicule doit être âgé de strictement moins de 8 ans (6 ans au Royaume-Uni) au jour de l'installation du boîtier Open;
- Être mis à disposition en location sur un stationnement libre d'accès pour un Locataire. Cela exclut notamment les parkings privés avec accès par badge ou clé ;
- Être mis à disposition en location dans une zone avec couverture internet mobile fiable. Cela exclut notamment les parkings souterrains.

Le Propriétaire Open doit par ailleurs détenir un double des clés du Véhicule disponible à tout moment.

Drivy se réserve le droit d'acceptation ou de refus d'un Véhicule pour des raisons techniques.

Pour le Locataire :

- Être inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ;
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Locataire est effectivement joignable (les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus) ;
- Être âgé de plus de 18 ans pour les Véhicules immatriculés en France ;
- Être âgé de plus de 21 ans pour les Véhicules immatriculés hors de France ;
- Ne pas avoir créé sur le Site plusieurs Espaces-Membres ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, obtenu depuis plus de deux ans. Pour les Véhicules loués en France, la durée de validité minimum sans interruption du permis de conduire est portée à 5 ans pour les Véhicules de catégorie « confort », à 7 ans pour les Véhicules de catégorie « privilège » et à 10 ans pour les Véhicules de Luxe ;
- Être titulaire d'un moyen de paiement électronique en cours de validité au moment de la réservation et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Ne pas avoir été en défaut de paiement vis à vis de ses obligations avec les CGU (ou d'une version ultérieure des CGU) ou avoir effectué la répudiation d'un paiement effectué dans le cadre des CGU (ou d'une version ultérieure des CGU) sur le Site, l'Application et les Services ;
- Ne pas avoir commis, au moyen d'un Véhicule loué via le Site, d'infractions au Code de la route ayant entraîné l'application de plus de deux peines contraventionnelles ou une peine délictuelle ;
- Ne pas avoir été reconnu civilement ou pénalement responsable d'un accident de la route dans les deux dernières années ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire dans les deux dernières années ;
- Ne pas avoir eu de refus d'assurance ou de résiliation d'assurance auto au cours des trois dernières années ;
- Ne pas avoir fait l'objet de réclamations de la part d'autres Utilisateurs ou de Drivy ;
- Ne pas être en incapacité médicale à conduire ;
- Être et demeurer le conducteur principal du Véhicule ;
- Avoir accepté les présentes CGU.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur communiquera des informations fausses, Drivy pourrait immédiatement, sans préavis ni indemnité, suspendre et/ou résilier l'accès au Service. La fourniture par l'Utilisateur d'informations erronées est également susceptible de priver celui-ci du bénéfice de l'assurance prévue à l'article 5.f. L'Utilisateur s'engage à fournir tous les justificatifs

requis par Drivy, à première demande de celle-ci, et s'engage à mettre régulièrement à jour ses informations.

Drivy se réserve la faculté d'accepter ou de refuser, sans motif et à sa seule discrétion, toute inscription sur le Site et de suspendre et/ou supprimer l'Espace-Membre d'un Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGU.

Par ailleurs, tout manquement à ces obligations peut emmener le non paiement des sommes à venir prévues au contrat de location, au titre de dédommagement.

En particulier, se verront refuser l'accès au Service :

- Tout Membre ayant un comportement inadéquat ou irrespectueux vis à vis d'autres Membres ou du personnel de Drivy ;
- Tout Membre ayant un comportement délictueux sur le Site ou l'Application ou dans son usage des Services ;
- Tout Membre utilisant le Site ou l'Application ou les Services de manière frauduleuse ;
- Tout Membre contournant le Site;
- Tout Membre étant débiteur de Drivy ;
- De manière générale, tout Membre ne respectant les CGUs

b. Confidentialité et codes d'identification

Lors de son inscription sur le Site, l'Utilisateur crée un Espace-Membre et détermine un identifiant de connexion (correspondant à son adresse e-mail) et un mot de passe associé (ci-après les « **Codes d'identification** »). Les Codes d'identifications sont personnels, confidentiels, inaccessibles et intransmissibles.

L'Utilisateur s'oblige à conserver secrets ses Codes d'identification et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Si les Codes d'identification de l'Utilisateur sont perdus ou divulgués, ce dernier doit en informer sans délai Drivy, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate(s) de ces Codes d'identification.

Sauf défaillance de sécurité imputable à Drivy ou cas de force majeure, l'Utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation qui est faite de ses Codes d'identifications, jusqu'à ce qu'il ait effectivement notifié Drivy de la perte, de l'accès par un tiers ou de la divulgation de ses Codes confidentiels.

c. Politique KYC ("Know Your Customer")

Conformément aux obligations de vigilance à l'égard de la clientèle imposées par le Code monétaire et financier (ci-après les « Obligations de Vigilance ») à la société Stripe, partenaire de Drivy pour la gestion des flux financiers, Drivy procédera à une vérification d'identité lorsque les gains cumulés via la location du Véhicule ou des Véhicules par le Loueur dépasseront la somme de 500 euros (500£ au Royaume-Uni).

Dans cette hypothèse, le Loueur devra communiquer à Drivy, dans les plus brefs délais, une copie des ses papiers d'identité en cours de validité, une copie de la carte grise du Véhicule ou des Véhicules ainsi qu'un justificatif de domicile. La vérification d'identité du Loueur interviendra dans un délai de 7 jours à compter de la réception des documents par Drivy. Les paiements à destination des Loueurs seront suspendus tant que la vérification d'identité n'a pu aboutir.

5. Définition des services

a. Mise en relation

Drivy fournit une plateforme de mise en relation entre des Membres recherchant un Véhicule à louer et des Membres souhaitant louer leur Véhicule. Drivy est un intermédiaire qui n'est pas partie à l'opération de location qui est réalisée entre les Membres.

Drivy met à disposition des Membres des outils permettant cette mise en relation. Ces outils permettent de mettre en ligne du contenu, communiquer avec d'autres Membres, et prendre ensuite une décision éclairée quant à la location de son Véhicule, ou la location du Véhicule d'un autre Membre.

Un Véhicule ne peut être loué sur le Site entre deux membres ayant un lien de parenté (parents, grands-parents, enfants, frères et sœurs, petits enfants etc.) ou faisant partie du même foyer.

b. Service de vérification d'identité

Drivy permet, sous certaines conditions, aux Membres de déléguer à Drivy les obligations de vérifications d'identité qui leurs incombent. Ce service n'est actuellement accessible qu'aux Loueurs équipé du service Drivy Open.

Le service fourni par Drivy ne prévaut en rien sur la décision du Membre de sélectionner un Locataire ou un Véhicule.

c. Contrat de location

Drivy met à disposition des Membres un contrat pour la location de Véhicule. Un modèle de ce contrat est proposé sous trois formats : papier, dématérialisé via l'Application ou dématérialisé spécifique à la location Drivy Open.

Ces contrats reprennent un ensemble de règles et mesures équilibrées entre les obligations du Loueur et celles du Locataire, pour permettre un bon déroulé des locations.

Drivy est un tiers au contrat de location conclu entre le Loueur et le Locataire. Par conséquent, Drivy ne saurait être tenu des obligations qui y sont prévues et ne saurait être responsable de ses éventuelles violations.

d. Gestion de paiements

Conformément aux règles applicables, la gestion des règlements liés aux locations effectuées par les Utilisateurs sur la plateforme de Drivy est effectuée par la société Stripe, laquelle dispose des agréments adéquats pour gérer les flux financiers. Ces paiements pourront par exemple concerner le prix de la location, les ajustements kilométriques en fin de location ou des compensations pour niveau de carburant, ou encore des frais de gestion. Ils pourront également concerner certaines compensations qui pourraient être dues par un Membre à un autre au titre du Contrat de location.

En raison de son partenariat avec Stripe, Drivy peut être amenée à mettre en oeuvre les Obligations de Vigilance et procéder à une vérification d'identité de ses clients. Les sommes dues au Loueur ne pourront pas être transférées si ce dernier refuse de fournir les informations et la copie des documents réclamés (une pièce d'identité en cours de validité et / ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Les règlements d'amendes ou intervenant en exécution d'une décision de justice suite à un différend entre deux Utilisateurs ne pourront transiter par l'intermédiaire de Stripe.

e. Assurances

Dans le cadre des locations conclues entre Membres via la Plate-forme, Drivy permet aux Utilisateurs de souscrire à des assurances. Certaines revêtent un caractère obligatoire, d'autres sont optionnelles.

Ces assurances permettent au Loueur de couvrir d'éventuelles dommages causés par les Locataires, et aux Locataires de diminuer la somme laissée à leur charge si leur responsabilité est engagée.

Drivy n'assure en aucun cas directement les locations conclues sur le Site. Drivy agit en tant qu'intermédiaire pour proposer aux Membres ces produits d'assurance.

f. Gestion du dépôt de garantie

Via son partenaire de gestion de paiement STRIPE, Drivy propose aux Utilisateurs un service de gestion des dépôts de garantie lors des locations. Les Utilisateurs acceptent d'utiliser le service de gestion du dépôt de garantie proposé par Drivy, et donc de ne pas utiliser d'autres moyens que celui-ci (chèque de caution, dépôt de garantie directement laissé par le Locataire au Loueur, etc.).

g. Service Drivy Open

Dans le cadre du Service Drivy Open (ci-après "**Drivy Open**"), Drivy propose au Loueur d'équiper un ou plusieurs de ses Véhicules en location sur le site de la technologie Drivy Open, permettant l'ouverture et la fermeture des portes par Smartphone, ainsi que la gestion de l'état des lieux du Véhicule par Smartphone (y compris, mais non limité aux, kilométrage, niveau de carburant...).

Le Service Drivy Open fourni par Drivy comprend pour les Loueurs :

- L'installation d'un boîtier télématique (la technologie Drivy Open) dans le Véhicule du Propriétaire Open ;
- La mise à disposition d'outils en ligne pour établir l'état de lieux de ses Véhicules équipés de la technologie Drivy Open ;
- La mise à disposition d'outils en ligne pour gérer ses locations Drivy Open, sans rencontre du Locataire ;
- La mise à disposition d'outils en ligne pour gérer ses Véhicules Drivy Open, en dehors des locations Drivy Open.

Le service Drivy Open est proposé aux Utilisateurs de manière indissociable des Services Drivy décrits dans les CGU Drivy, validées par les Utilisateurs lors de leur inscription sur le Site.

Le service Drivy Open est intégré et indissociable du Site, et est présenté à l'adresse suivante :

Pour la France et la Belgique francophone : <https://www.drivy.com/open-propretaire>

Pour l'Allemagne : <https://www.drivy.de/open-autobesitzer>

Pour l'Espagne : <https://www.drivy.es/open-propietario>

Pour la Belgique néerlandophone : <https://www.drivy.be/open-eigenaar>

Pour le Royaume-Uni : <https://www.drivy.co.uk/open-owner>

Dans le cadre du Service Drivy Open, les locations peuvent être gérées de manières différentes que le service Drivy classique.

Dans ce cadre, le service Drivy Open comprend pour le Locataire :

- La mise à disposition d'une interface pour effectuer un état des lieux initial du Véhicule au début de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour déverrouiller le Véhicule lors de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour verrouiller le Véhicule lors de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour effectuer un état des lieux final du Véhicule à la fin de sa Location.

h. Bons Plans

Les Membres éligibles peuvent bénéficier d'offres exclusives négociées par Drivy auprès de ses partenaires dans les conditions décrites à l'Article 9.i.

Toutes ces offres se retrouvent sur la page Bons Plans.

i. Programme de Parrainage

Le Programme de parrainage Drivy permet aux Membres de gagner des bons de réduction (« **Crédits** ») à valoir sur une prochaine Location en parrainant des amis auprès de Drivy ou en étant parrainé.

Les liens de parrainage ne peuvent être utilisés qu'en dehors du Site Drivy et de ses Applications. Aucun coupon ne doit être partagé ou promu à partir d'une page du Site (page de profil, annonce, etc.).

6. Disponibilités du Site et des Services

L'accès de l'Utilisateur au Site se fait via l'URL publique www.drivy.com, www.drivy.co.uk, www.drivy.es, www.drivy.de, www.drivy.be ou www.drivy.at. L'accès au Service nécessite que l'Utilisateur se connecte au Site en saisissant ses Codes d'identification.

Le Site et le Service sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, survenance d'un événement hors du contrôle ou de la volonté de Drivy, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site et à la fourniture du Service (ci-après "Opération de Maintenance").

L'Utilisateur est informé que le Site et le Service peuvent être suspendus pour réaliser les Opérations de Maintenance. A cet égard, Drivy s'engage à informer les Utilisateurs, dans les meilleurs délais et au minimum 24h, de la survenance d'une Opération de Maintenance. Dans l'hypothèse où un dysfonctionnement ou une anomalie entraverait le bon fonctionnement du Site ou la fourniture du Service, Drivy s'engage à procéder aux opérations nécessaires au rétablissement du Site et/ou du Service dans les meilleurs délais.

Une assistance à l'utilisation du Site et des Services est accessible par courrier électronique et par téléphone dans la rubrique « Information de contact et horaires d'ouverture du service client »

dans les mentions légales. Tout problème lié à l'accès à Internet ou au matériel informatique de l'Utilisateur n'est pas couvert par cette assistance.

7. Fonctionnement du Site et des Applications

a. Annonces des Véhicules à louer

Les Utilisateurs peuvent créer des Annonces. Pour créer une Annonce, plusieurs questions sont posées sur le Véhicule concerné, y compris notamment, sur la localisation, l'âge, les caractéristiques et la disponibilité du Véhicule, ainsi que le prix de sa location (il ne saurait être inférieur aux tarifs minimums fixés par l'article 11.a des CGU) et des règles et conditions afférents. Les Annonces seront rendues publiques via le Site, l'Application et les Services. Les autres Utilisateurs pourront réserver le Véhicule via le Site, l'Application et les Services en fonction des informations mentionnées dans l'Annonce.

Seuls les Véhicules respectant les conditions cumulatives suivantes peuvent être éligibles aux Annonces :

- Véhicules de moins de 3.5 T
- Véhicules ayant moins de 200 000 kilomètres (130 000 miles au Royaume-Uni) au compteur à l'inscription
- Véhicules à 4 roues (Véhicules à deux roues ou trois roues ne sont pas autorisés)
- Véhicules pouvant transporter un maximum de 9 personnes en incluant le conducteur (les bus ne sont pas acceptés)
- Véhicule immatriculé dans le pays où il est proposé à la location
- Véhicule de valeur actuelle de moins de 50 000 euros (£40,000 au Royaume-Uni) sauf pour les Véhicules de marque Tesla où la valeur actuelle est portée à 100 000 euros
- Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni:
 - Seuls les Véhicules de Groupe ABI inférieur ou égal à 36 sont autorisés
 - Les Véhicules de type utilitaire ou minibus sont interdits
 - Le Véhicule doit avoir moins de 7 ans selon le document d'enregistrement du Véhicule
 - Le Véhicule n'est pas enregistré comme épave sur www.hpi.co.uk

Par ailleurs, les Véhicules dont la puissance moteur est supérieure à 100 chevaux pourront être refusés.

Pour chaque demande de réservation, l'Utilisateur comprend et accepte qu'il ne peut plus demander un prix supérieur à celui indiqué dans la demande de réservation.

Les Utilisateurs reconnaissent être intégralement responsables des Annonces qu'ils publient et de leurs actes et omissions. En conséquence, les Utilisateurs déclarent et garantissent que toute Annonce et que toute location par un Locataire d'un Véhicule faisant l'objet d'une Annonce ne viole aucune règle en vigueur ni aucun accord passé avec des tiers. Drivy ne peut être tenu responsable de la violation de tout accord fait entre le Loueur et un tiers, ou la violation de toute autre obligation du Loueur envers un tiers ou de la violation des lois, règles et réglementations applicables.

En tant que plateforme numérique de mise en relation, Drivy met à la disposition du Loueur des outils pour l'aider à prendre des décisions éclairées concernant la location du Véhicule (en particulier le prix de location). Le Loueur reconnaît et accepte que Drivy n'intervient pas dans le choix du tarif de location, qui résulte exclusivement du choix du Loueur.

b. Classement des annonces

Le classement des Annonces se fait via un algorithme automatique ayant pour objectif de faire en sorte que les Locataires trouvent le véhicule correspondant à leurs besoins de façon optimale. Chaque classement sera différent pour chaque recherche effectuée étant donné plusieurs critères : attractivité de l'annonce (estimée via le taux de clic), proximité de l'adresse de stationnement, nouveauté de l'annonce, équipement du véhicule avec Drivy Open, acceptation automatique des demandes (réservation instantanée), taux d'acceptation des demandes.

Ce système de classement est indépendant de toute relation contractuelle entre Drivy et des Loueurs. Autrement dit, un Loueur ne peut pas payer ou modifier le pourcentage de sa commission afin d'améliorer le classement de ses Annonces.

c. Absence d'approbation

Drivy ne se porte garant d'aucun Utilisateur ou Véhicule. Les présentes CGU stipulent que les Utilisateurs doivent fournir des informations exactes, et bien que Drivy puisse entreprendre des vérifications et procédures complémentaires pour vérifier ou contrôler l'identité ou les antécédents des Utilisateurs, nous ne faisons aucune déclaration, confirmation ou approbation concernant les Utilisateurs, leur identité ou leurs antécédents.

Tout Utilisateur accepte que tout(e) recours ou responsabilité légal(e) recherché(e) suite à des actes ou omissions d'autres Utilisateurs ou de tiers se limite à une réclamation à l'encontre des Utilisateurs ou autres tiers à l'origine du préjudice subi. Tout Utilisateur accepte de ne pas tenter de rechercher la responsabilité de Drivy ni tenter un recours auprès de Drivy, pour de tels actes ou omissions.

8. Déroulement d'une location

a. Mise en relation

Le Locataire accède aux Annonces publiées par les Loueurs directement sur le Site, via les outils d'accès et de recherche mis à sa disposition. Le Locataire peut contacter le Loueur pour demander des informations complémentaires, soit par e-mail, soit par l'intermédiaire de la messagerie proposée par Drivy ou dans certains cas par SMS. Il est important de noter qu'en cas de réservation par Instant Booking, le Locataire ne peut pas contacter le Loueur avant d'avoir effectué la réservation.

Une fois qu'il a identifié le Véhicule automobile qui lui convient, le Locataire peut effectuer une simple demande de réservation auprès du Loueur.

Dans cette hypothèse, le Loueur est prévenu par e-mail, ou par SMS ou par l'envoi de push notifications de la demande de réservation et décide, à sa seule discrétion, s'il accepte la location ou s'il la refuse :

- si le Loueur accepte la demande de location, le Locataire est prévenu par e-mail et doit effectuer le paiement du prix de la location ; le paiement doit impérativement être réalisé via le Site, par l'intermédiaire de Drivy (toute proposition de paiement en dehors du Site sera considérée comme une violation des présentes CGU pouvant entraîner la suspension ou la suppression du compte de l'Utilisateur) ; la location est validée lorsque le paiement a été effectué et que le Loueur en a reçu confirmation par e-mail ;
- si le Loueur refuse la location, le Locataire en est prévenu par e-mail.

Dans le cas où le Loueur utilise la fonction Instant Booking, telle que définie à l'Article 9.j, la réservation sera automatiquement validée pour le Locataire.

Une fois que la location est confirmée entre le Loueur et le Locataire sur Drivy, payée par le Locataire, le Loueur est tenu d'honorer sa location.

b. Annulation de la réservation

Le Locataire et le Loueur peuvent annuler à tout moment une réservation réalisée sur le Site. Cette annulation doit être matérialisée sur le Site dans la section Mes Locations > Location concernée > Annuler la location.

Annulation d'une réservation par le Locataire

Le Locataire peut annuler sa réservation gratuitement jusqu'à 4h après le paiement de celle-ci sur le Site.

Passé cette période de 4h, les conditions d'annulation par le Locataire sont les suivantes :

- Plus de 48h avant le début de la location :

Le Locataire peut annuler à tout moment sans frais. Le Locataire est remboursé intégralement sous 3 jours ouvrés. Le Loueur ne perçoit aucun des gains attendus.

- Moins de 48h avant le début de la location :

Si l'annulation est du fait du Locataire (par exemple et de manière non exhaustive : indisponibilité, besoin de location non avvenu, absence à la mise à disposition du Véhicule...) :

- Si la location dure moins de 7 jours, le Locataire est prélevé de frais d'annulation s'élevant à 50% du montant total de la location.
- Si la location dure plus de 7 jours, le Locataire est prélevé de frais d'annulation s'élevant à 50% du montant total de la location pour les 7 premiers jours. Le Locataire est intégralement remboursé du montant total de la location pour les jours au-delà du 8ème jour inclus.
- En cas d'utilisation de coupon ou crédit pour le paiement de la location, le Locataire s'acquittera de frais d'annulation prélevés en priorité sur le montant de son paiement. En cas de montant payé inférieur aux frais d'annulation, la somme restant due sera prélevée sur les Coupons ou Crédits utilisés.
-
- Le Loueur est dédommagé de 50% des gains attendus, appliqués sur un maximum de 7 jours de location.

Le Locataire a la possibilité de contester le motif d'annulation exprimé par le Loueur. La demande de dédommagement est admissible si le Locataire peut montrer que l'annulation de la réservation est bien du fait du Loueur (par exemple et de manière non exhaustive : indisponible, souhaite annuler, ne s'est pas présenté ...).

Les demandes de dédommagement doivent être soumises dans les 24 heures suivant l'annulation sur le Site dans "Mes Locations > Location concernée > Onglet Service Client > Demande de remboursement" et en joignant les preuves justifiant la demande. Dès lors que les paiements sont automatiquement effectués 24h après la fin d'une réservation ou d'une annulation, l'Utilisateur comprend et accepte que, passé ce délai, le paiement sera effectué au bénéfice du Loueur.

Annulation d'une réservation par le Loueur

La location sera considérée comme annulée si le Loueur l'annule volontairement (à sa seule décision ou si le Véhicule n'est plus disponible). Dans ce cas, le Loueur sera facturé des frais d'annulation suivants :

- annulation jusqu'à 48 heures avant le début de la location: 25 euros
- annulation moins de 48 heures avant le début de la location: 50 euros

La location sera également considérée comme annulée si:

- le Loueur n'était pas présent au début de la location et ne s'est pas présenté dans l'heure qui a suivi; ou
- le Véhicule n'est pas accessible au début de la location, c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas à l'endroit où le Site, l'Application ou le Propriétaire indique qu'il devrait y être;
- lorsque le Véhicule est équipé du dispositif Drivy Open, il ne peut pas être ouvert en raison de la mauvaise utilisation de l'Application par le Loueur.

Dans de telles situations, des frais d'annulation de 100 euros seront facturés au Loueur.

Si l'annulation est du fait du Loueur, le Locataire est remboursé intégralement du prix de la Location ainsi que des éventuelles options de franchise.

Drivy se réserve le droit d'exclure le Loueur de sa Plateforme dans les cas suivants:

- le Loueur annule une réservation en raison d'un préjugé qu'il exprime envers le Locataire
- le Loueur annule les locations plusieurs fois de suite
- le Loueur ne respecte pas les présentes CGU

L'Utilisateur peut mettre fin aux CGU à tout moment et sans indemnité sur simple notification à Drivy. Dans pareille hypothèse, il ne pourra alors plus utiliser ou bénéficier du Site et de l'Application.

Contestation des motifs d'annulation exprimés

Le Locataire a la possibilité de contester les frais d'annulation s'il estime que la location n'a pu se dérouler du fait du Loueur :

- Le Loueur n'est pas en mesure d'assurer la location (indisponible, souhaite annuler).
- Le Véhicule n'est pas conforme à l'annonce ou présentait un défaut de sécurité.

Le Locataire a la possibilité de contester les frais d'annulation s'il a rencontré un cas de force majeure l'empêchant d'effectuer la location.

Le Loueur a la possibilité de contester le motif d'annulation exprimé par le Locataire. La demande de dédommagement est admissible si le Loueur peut montrer que l'annulation de la réservation est bien du fait du Locataire (par exemple et de manière non exhaustive : indisponible, souhaite annuler, ne s'est pas présenté ...).

Les demandes de contestation doivent être soumises dans les 24 heures suivant l'annulation sur le Site dans "Mes Locations > Location concernée > Onglet Service Client > Demande de remboursement et en joignant les preuves justifiant la demande. Passé ce délai, Drivy ne peut ouvrir de contestation.

c. Avant le début de la location

Après avoir été mis en relation par l'intermédiaire du Service il appartient aux Utilisateurs de procéder, au jour de la location convenu entre eux pour la mise à disposition du Véhicule, aux vérifications nécessaires, et notamment :

- Pour le Loueur, les vérifications portent sur l'identité du Locataire, la validité de son permis de conduire, les références de la carte bancaire du Locataire pour les Véhicules immatriculés en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Belgique, qui doit être celle utilisée pour le paiement sur le Site. Le Loueur est en droit de se faire représenter en début de location par un tiers dûment mandaté pour ces vérifications.

Ainsi, le Loueur ne doit en aucun cas laisser son Véhicule au Locataire si une de ces vérifications échoue. Le Loueur doit notamment refuser la location :

- o si la personne qui souhaite prendre possession du Véhicule n'est pas le Locataire ;
 - o si le Locataire présente une carte bancaire qui ne lui appartient pas pour les locations de Voiture immatriculées en France, en Belgique, et en Espagne ;
 - o si le Locataire présente une carte bancaire différente de celle utilisée pour payer sur le site (les 6 premiers et 2 derniers numéros de la carte bancaire utilisée pour payer sur le site sont inscrits sur le contrat de location disponible sur le Site) pour la location d'un Véhicule immatriculé en France, en Belgique, au Royaume-Uni et en Espagne ;
 - o si le Locataire présente un permis de conduire qui ne permet pas de conduire dans le pays d'immatriculation du Véhicule. Pour cela, le Loueur a la responsabilité d'aller vérifier auprès des autorités compétentes les dispositions particulières relative au droit des étrangers à conduire dans le pays concerné. En particulier, le Loueur est responsable de vérifier le cas échéant la présence d'un visa de tourisme ou un visa étudiant en cours de validité.
- Si le Loueur est équipé du service Drivy Open, Drivy, via son service de vérification d'identité, fera les vérifications énumérées ci-dessus en lieu et place du Loueur. Comme précisé à l'Article 9.b le Loueur s'engage néanmoins à prévenir immédiatement Drivy s'il a l'information qu'un Locataire potentiel ne respecterait pas ces conditions, et ne pas poursuivre la location. Dans le cas contraire, le Loueur deviendrait responsable des conséquences de la non vérification énumérées à l'article 5.f
- Pour le Locataire, les vérifications portent sur l'identité du Loueur, la carte grise du Véhicule et son immatriculation. Le Locataire doit également effectuer un contrôle de l'état du Véhicule loué, en particulier en ce qui concerne les équipements de sécurité énumérés à l'Article 4.a ci-dessus.

A l'exception des loueurs de Véhicules équipés du service Drivy Open, les Utilisateurs reconnaissent que Drivy ne procède à aucune des vérifications et contrôles indiqués ci-dessus. Ces vérifications et contrôles sont de la pleine, entière et exclusive responsabilité de chaque Utilisateur.

Au jour de la mise à disposition du Véhicule, le Locataire et le Loueur vérifient et signent ensemble le contrat de location dûment complété. A cette occasion, le Loueur prend 8 photos du Véhicule en plan large du tour du Véhicule qui détaillent exhaustivement l'état initial et la photo du permis de conduire original du Locataire ainsi que des éventuels conducteurs secondaires en présence du Locataire. Ces photos doivent être conservées pendant une durée de 1 mois suivant la fin de la location.

Le Locataire s'engage à prendre le plus grand soin du Véhicule loué et à le restituer dans le même état que celui dans lequel il en avait pris possession. Le Locataire est responsable de tout dommage porté au Véhicule pendant la période de location, c'est-à-dire entre le moment de la

prise de possession du Véhicule et le moment de sa restitution. Il est seul responsable des infractions au Code de la route commise au moyen du Véhicule loué pendant la période de location.

Au début d'une location, le Loueur doit livrer au Locataire un Véhicule propre (intérieur et extérieur), sauf éventuellement en cas de location de dernière minute.

d. Durant la location

Drivy met à disposition des Utilisateurs un certain nombre d'informations nécessaires au bon déroulé des locations. Ces informations sont accessibles dans le centre d'aide en ligne, accessible via le Site ou via les Applications. Elles sont reprises dans un document intitulées "Instruction locataire", que le Loueur devra impérativement imprimer et laisser à disposition des Locataires dans le Véhicule.

- Prolongation

Si un Locataire souhaite poursuivre et prolonger une location déjà commencée, il devra passer par le Service Drivy pour ce faire. Le Site et les Applications permettent de demander au Loueur son accord pour une éventuelle prolongation, et de gérer les paiements afférents. Si un Locataire garde un Véhicule en dehors de la période de location initiale sans avoir validé une prolongation en ligne, il se met hors des conditions d'assurance définies au paragraphe 5.f des présentes CGU.

La prolongation de la location ne sera validée qu'une fois l'accord du Loueur obtenu et le paiement réalisé via le Site ou les Applications.

- Signalement d'incident ou de problème

Le Locataire s'engage à signaler immédiatement au Loueur tout problème, panne ou accident lié au Véhicule.

- Utilisation de l'assistance si besoin

Pour les locations conclues via Drivy, une assistance routière est mise à disposition des Locataires. Le numéro de téléphone pour la joindre est spécifié dans le centre d'aide accessible via le Site ou les Applications. Il est également repris sur le document "Instructions Locataires".

En cas de panne, le Propriétaire du Véhicule donne son accord à Drivy et à l'Assistance Routière pour réparer le Véhicule jusqu'à 200€ (200 GBP au Royaume-Uni) afin de permettre au Locataire de poursuivre sa location. Ces frais seront à la charge du Propriétaire du véhicule, à moins que la responsabilité du Locataire ne soit prouvée. Les réparations peuvent être les suivantes : changement de batterie, réparation de crevaison, remplacement de pneus, remplacement de phares, remplissage d'huile ou autre liquide (comme Ad Blue®) et toute autre réparation ou remplacement de pièces détachées qui peut être effectué en moins d'une heure sur place ou au garage du prestataire d'Assistance Routière.

e. A la fin de la location

Lors de la restitution du Véhicule, le Locataire et le Loueur vérifient l'état du Véhicule puis complètent et signent le compte-rendu de fin de location prévu dans le contrat de location. Les contrats sont à conserver au minimum un an par le Loueur et le Locataire.

EN CAS DE SINISTRE, LE LOUEUR A 5 JOURS OUVRÉS (2 JOURS OUVRÉS AU UK) POUR POUVOIR DÉCLARER UN SINISTRE À DRIVY. PASSÉ CE DÉLAI, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE

OU FORTUIT, L'UTILISATEUR NE SERA PAS COUVERT PAR L'ASSURANCE SOUSCRITE PAR L'INTERMEDIAIRE DE DRIVY ET DRIVY NE POURRA TRAITER LA DEMANDE. LE LOUEUR DEVRA ALORS ÉVENTUELLEMENT TRAITER DIRECTEMENT AVEC LE LOCATAIRE POUR LA GESTION DU SINISTRE A LAQUELLE DRIVY NE POURRA ETRE IMPLIQUE.

La location de véhicule engendre de l'usure normale du Véhicule. Celle-ci n'est pas couverte par l'assurance contractée sur le risque. Une explication de la différence entre dommage et usure normal est disponible: <https://www.drivy.com/help/articles/05032cfa30a9>

A la fin d'une location, le Locataire n'est pas obligé de nettoyer le Véhicule, sauf en cas de salissures importantes :

- Salissures intérieures : traces de boue sur les tapis, sable, miettes, etc. ;
- Salissures extérieures : salissures sur la carrosserie liées au passage sur une route non goudronnée, boue, etc.

Si le Véhicule est rendu sale, le Locataire doit verser au Loueur les compensations prévues à l'article 11. Si les salissures nécessitent l'intervention d'un professionnel (taches sur les sièges, saleté intense à l'intérieur, etc.), la facture sera à la charge du locataire.

Le Locataire s'engage à respecter les dates, heures de restitution et lieu convenus avec le Loueur. Toute prolongation de location doit être effectuée sur le Site par le Locataire dans les conditions décrites sur le contrat de location et acceptée par le Loueur sur le site.

En cas de non restitution aux dates, heures et lieux convenus, les compensations forfaitaires prévus à l'Article 11 en annexe 1-A pourront être prélevés au Locataire au nom et pour le compte du Loueur.

Le Loueur alerte Drivy de toute non-restitution de son Véhicule dès expiration du terme de la période de location, en envoyant un e-mail au service client de Drivy par l'intermédiaire des informations de contact mentionnées dans la rubrique « Information de contact et horaires d'ouverture du service client » au début du document.

En cas de crevaison, les pneumatiques sont à la charge du Locataire. Si il est nécessaire de changer deux pneus ou plus suite à une crevaison, le Locataire devra payer le remplacement d'un pneu ainsi que 50% du coût d'un deuxième pneu. Si la crevaison est due à une vétusté anormale des pneus, tous les frais seront à la charge du Loueur.

En cas de rupture d'embrayage, si le véhicule a moins de 5 ans ou a été remplacé par un embrayage validé par le constructeur du véhicule, le Loueur peut être éligible à la politique de traitement des embrayages:

- Si un expert, mandaté par le Loueur, détermine que la rupture d'embrayage est dû à une mauvaise utilisation du Locataire, le Loueur pourra se faire rembourser par le Locataire des frais de remplacement de l'embrayage et d'expertise au prorata de la durée de vie restante indiqué par le constructeur du véhicule de l'embrayage (basé sur le kilométrage à la fin de la Location).
- En l'absence de recommandation du constructeur, la durée de vie choisie sera 120 000kms (100 000 miles au UK)

Après la restitution du Véhicule au Loueur, les Utilisateurs ont la possibilité de s'évaluer réciproquement sur le Site. Les Utilisateurs peuvent également s'évaluer en cas d'annulation d'une location. Enfin, un Locataire peut évaluer de manière distincte le Véhicule de sa location.

Drivy n'est en aucun cas responsable des évaluations réciproques des Utilisateurs.

9. Conditions des différents services

a. Service de vérification d'identité

Drivy permet, sous certaines conditions, aux Membres de déléguer à Drivy les obligations de vérifications d'identité qui leur incombent. Ce service n'est actuellement accessible qu'aux Loueurs équipés du service Drivy Open.

Dans ce cadre, Drivy demandera au Locataire de fournir par mail l'ensemble des documents nécessaire à la vérification de son identité, et du respect des conditions nécessaires à la location.

Dans ce cas seulement, Drivy sera responsable du bon respect des conditions de locations par le locataire.

Le Loueur s'engage néanmoins à transmettre à Drivy toute information qu'il aurait en sa possession et qui pourrait laisser penser que le Locataire souhaitant louer son Véhicule ne respecterait pas les conditions d'accès au Service définies à l'article 4.

b. Contrat de location

Dans le cas de la Location d'un Véhicule via la plateforme Drivy, Drivy met à disposition des Membres des contrats pour la location de Véhicule tout en restant un tiers à l'opération juridique de location du Véhicule (Drivy n'est pas une partie au contrat de location). Ces contrats sont proposés sous trois formats :

- Contrat papier ;
- Contrat dématérialisé via les Applications ;
- Contrat dématérialisé spécifique à la location Drivy Open.

L'utilisation d'un de ces contrats permet aux Utilisateurs de bénéficier des services proposés par Drivy, en particulier de l'assurance, de la gestion des paiements, et de la gestion des dépôts de garantie.

Ces contrats reprennent un ensemble de règles et mesures équilibrées entre les obligations du Loueur et celles du Locataire, pour permettre un bon déroulé des locations. Les clauses du contrat sont accessibles en ligne aux adresses :

<https://www.drivy.com/contrat-location-vehicule-entre-particulier>.

<https://www.drivy.de/mietvertrag>

<https://www.drivy.es/contrato>

<https://www.drivy.at/mietvertrag>

<https://www.drivy.be/huurovereenkomst>

<https://www.drivy.co.uk/rental-agreement>

Ces contrats comportent des clauses, intégrées à nos CGU, et des conditions spécifiques à chaque contrat de Location renseignées par le Locataire et le Loueur (Nom, durée de Location, Véhicule...). Les conditions spécifiques sont pré-remplies par Drivy dans le contrat de Location.

Les conditions spécifiques se réfèrent aux clauses du contrat de Location. Elles s'ajoutent aux dispositions des CGU du Service Drivy auxquelles le Loueur et le Locataire déclarent adhérer en concluant un contrat de Location.

- **Compensations et frais de gestion prévus dans le contrat de location**

Drivy agit en tant d'intermédiaire pour les paiements des indemnités, des compensations et des frais de gestion.

Le versement des indemnités au Loueur est soumis au paiement préalable de celles-ci par le Locataire.

Le Locataire est informé que les indemnités, franchises et frais de gestion seront directement prélevés sur les moyens de paiement ayant servi sur Drivy à partir du moment où le Loueur apportera la preuve de la responsabilité du Locataire. Le Locataire autorise le prélèvement de ces indemnités et frais de gestion lorsqu'il accepte les CGU.

Voici la liste des frais de gestion et compensations prévus dans le contrat :

- **Compensation pour retard :**

Si le Locataire et le Loueur souhaitent modifier la durée du contrat de location, le Locataire doit faire une demande de prolongation par l'intermédiaire du Site ou de l'Application avant la fin du contrat de location et prendre en charge les frais additionnels liés à cette prolongation

Dès que le Propriétaire du Véhicule approuve la modification de durée du contrat, la location concernée affichera la nouvelle date de fin pour des raisons fins d'assurance.

Le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la location pour faire une demande de compensation.

Dans le cas où le Locataire rendrait le Véhicule en retard par rapport à ce qui était convenu avec le Loueur, il sera responsable de la prolongation de la location, de l'ajustement et des compensation suivantes, définies en Annexe 1-A. A noter que conformément aux Conditions d'Assurance, **le Locataire ne sera pas couvert par l'Assurance Drivy en cas de dommage sur le Véhicule en cas de retard**. En cas de retard de plus d'une (1) journée, **une plainte pour vol devra être déposée par le Loueur auprès des autorités compétentes**.

- **Compensation pour non respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule :**

Une Compensation pour **non respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule** (reversée au Loueur) en cas de non-respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule est exigible (montant défini en Annexe 1-A).

Le Loueur dispose de 24 heures après la fin de la location pour faire une demande de compensation.

- **Compensation liée à la propreté du Véhicule (Montants définis en Annexe 1-A) :**

Une Compensation (reversée au Loueur) liée à la propreté extérieure du Véhicule est applicable si le Véhicule est anormalement sale à l'extérieur (voir l'article 8.e ci-dessus) ;

Une Compensation (reversée au Loueur) liée à la propreté intérieure du Véhicule est applicable si le Véhicule est anormalement sale à l'intérieur.(voir l'article 8.e ci-dessus)

Le Loueur dispose de 24 heures après la fin de la location pour faire une demande de compensation.

- **Compensation et frais de gestion pour contravention (Montants définis en Annexe 1-A):**

Une Compensation pour Contravention est applicable en cas de contravention reçue par le Loueur pour une infraction commise lors de la période de location, en plus du montant de la contravention ainsi que de tous les frais de mise en fourrière et de récupération éventuels lorsque le véhicule était sous la responsabilité du Locataire

c. Gestion des paiements

En complément de la gestion du dépôt de garantie, les Utilisateurs ont la possibilité de demander à Drivy de procéder à des règlements liés aux locations effectuées, dues par un Utilisateur à un autre. Les Utilisateurs devront avoir respecté l'ensemble des présentes CGU pour pouvoir demander à Drivy de procéder à de tels paiements, en particulier l'Article 4.

Le service de paiement de Drivy peut être utilisé pour :

- des règlements liés aux kilomètres parcourus
- des compensations entre Membres
- des frais de gestion prévus aux Articles 7, 8 et 11 des CGU

Le service de paiement ne pourra pas être demandé à Drivy pour tout règlement d'amendes ou à l'exécution de décision de justice quelconque suite à un différend entre deux Utilisateurs.

d. Couverture d'assurance et gestion des sinistres

Lors du paiement de la location sur le Site ou les Applications, les Utilisateurs souscrivent à une assurance leur permettant de bénéficier d'une couverture d'assurance pendant la location conformément aux lois d'assurances propres au pays où se déroule la location.

Si un Utilisateur provoque par son comportement une déchéance de la couverture d'assurance, il comprend qu'il sera tenu responsable de l'ensemble des coûts induits et de toutes les conséquences de ses actions ou omissions.

Le Locataire dispose de la faculté de souscrire une assurance complémentaire permettant de réduire le montant des franchises prévues à l'Article 5.f. Les conditions de souscription de ces assurances complémentaires sont consultables sur le Site.

Seules les locations de courte durée sont assurées. Les périodes de locations par contrat ne doivent donc jamais dépasser 30 jours. Si le Locataire et le Loueur se mettent d'accord pour prolonger une location déjà commencée au delà de 30 jours, ils doivent donc se revoir et signer ensemble un nouveau contrat de location. La durée totale de ces locations mis à la suite ne doit jamais dépasser 3 mois sans que le Loueur ne reprenne l'usage complet de son Véhicule. Ne pas respecter ces conditions de durée de location provoque automatiquement une déchéance de la couverture d'assurance prévue.

L'assurance est automatiquement souscrite par le Locataire lors du paiement de la location, sans autre formalité à accomplir, dans la mesure où les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Le Locataire doit régler l'intégralité de la location avec un moyen de paiement à son nom et prénom via le Site ;
- Le contrat de location pré-rempli par Drivy avec les informations spécifiques à cette location doit être dûment rempli et signé par les deux parties à la remise des clés du Véhicule. Celui-ci doit être communiqué à Drivy en cas de sinistre ou de vol. Pour chaque location confirmée, un contrat de location spécifique est téléchargeable dans la partie « Mes locations » de l'Espace-Membre en cliquant sur l'onglet « Contrat de location » de la location en question. Le contrat de location en ligne via l'Application peut également être utilisé.
- Pour les locations d'un Véhicule immatriculé en France, en Belgique, en Autriche, au Royaume-Uni ou en Espagne, le Locataire doit présenter physiquement sa carte bancaire au Loueur avant la prise du Véhicule. Le Loueur doit vérifier que cette carte bancaire est bien au nom et prénom du Locataire et que les numéros de cette carte bancaire correspondent à ceux utilisés pour le paiement sur le Site (huit numéros de la carte bancaire utilisée pour le paiement sont préinscrits sur le contrat de location spécifique à cette location) ;
- L'intégralité du prix de la location doit être réglée par l'intermédiaire du Site. A défaut, la location n'est pas couverte par l'assurance. Le prix de la location inclut entre autre le kilométrage : tout Utilisateur qui sous-estime volontairement le kilométrage pour réduire le prix de la location, en acceptant un paiement parallèle du kilométrage, provoque la déchéance de la couverture d'assurance.
- L'identité du Locataire et du Loueur, la description du Véhicule, les dates et heures de début et fin de location, doivent impérativement correspondre aux informations fournies par les Utilisateurs sur le Site ;
- Dans l'hypothèse où des conducteurs additionnels sont ajoutés au conducteur principal, l'identité de ces conducteurs additionnels (nom, prénom, date de naissance) ainsi que la référence de leur permis de conduire (numéro de permis et date d'obtention) doivent avoir été indiquées sur le contrat de location. L'ajout de conducteurs additionnels n'est pas autorisé pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
- Toute prolongation de location doit être réalisée sur le Site ou l'Application et faire l'objet d'un contrat de location complémentaire. A défaut, le Véhicule ne sera pas assuré par l'assurance proposée par Drivy pendant toute la période de la location ;
- Le Véhicule doit déjà être couvert par un contrat d'assurance annuel souscrit par le Loueur (assurance au tiers a minima, les contrats d'assurance de type « parking » ou « garage » ne sont pas suffisants) en plus de l'assurance proposée par Drivy ;
- le Véhicule doit être en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par le règlement ; l'entretien préconisé par le constructeur doit avoir été effectué et tous les équipements de sécurité doivent, à la connaissance du Loueur, être en parfait état de fonctionnement, notamment les équipements de sécurité énumérés à l'Article 4.1 ci-dessus.

Le détail des garanties souscrites et des conditions de couverture est accessible sur le Site et les Applications via la page www.drivy.com/assurance.

Pour que le Loueur puisse bénéficier de la couverture d'assurance tout risque, il doit impérativement déclarer son sinistre à Drivy dans les 5 jours ouvrés (2 jours ouvrés au Royaume-Uni) suivant la fin de la location. Toutes les demandes reçues après cette limite ne pourront pas bénéficier de la couverture d'assurance tout risque.

De manière non limitative et non exhaustive, et sans que le présent rappel n'ajoute ni ne retranche aux termes de la police d'assurance, le contrat d'assurance prévoit que :

Pour les Véhicules immatriculés en Allemagne, en Espagne, en Belgique et en Autriche :

- Le Véhicule doit être un Véhicule de tourisme ;
- Le Locataire et les conducteurs secondaires éventuels doivent être âgés d'au moins 21 ans. L'âge minimum du Locataire et des conducteurs secondaires éventuels est porté à 25 ans pour les Véhicules de catégorie « confort », et à 28 ans pour les Véhicules de catégorie « privilège ». Ces catégories sont définies par Drivy, à sa seule discrétion ;

- Le Locataire et les conducteurs secondaires éventuels doivent être titulaires, depuis au moins deux ans (trois ans pour la catégorie 'privilège'), d'un permis de conduire en vigueur et valable sur le territoire où le Véhicule est loué ;
- Le Véhicule ne doit circuler que dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France métropolitaine, Italie, Hongrie, Luxembourg, Monaco, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, le Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse ;
- Le transport de passagers à titre onéreux est interdit ;
- Le co-voiturage, défini comme l'utilisation conjointe et organisé d'un Véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun non rémunéré, les tiers passagers peuvent toutefois participer au frais du voyage, est toléré.
- Les cas de négligence ne sont pas inclus (erreur carburant, perte/ casse de clés, panne d'essence)

Pour les Véhicules immatriculés en France :

- Le Véhicule doit être un Véhicule de tourisme, avec une mention VP ou CTTE sur la carte grise. Le Véhicule doit avoir une carte grise définitive. Les Véhicules possédant une carte grise provisoire ne sont pas acceptés sur Drivy ;
- Le Locataire doit être âgé de plus de 18 ans ;
- Ne pas avoir créé sur le Site plusieurs Espaces-Membres ;
- Le Locataire et les conducteurs secondaires éventuels doivent être titulaires d'un permis de conduire valide dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, obtenu depuis plus de deux ans. Pour les Véhicules loués en France, la durée de validité minimum sans interruption du permis de conduire est portée à 5 ans pour les Véhicules de catégorie « confort » et à 7 ans pour les Véhicules de catégorie « privilège » et à 10 ans pour les Véhicules de catégorie « luxe » ;
- Le Véhicule ne doit circuler que dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France métropolitaine, Italie, Hongrie, Luxembourg, Monaco, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, le Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse ;
- Le transport de passagers à titre onéreux est exclu ;
- Le co-voiturage, défini comme l'utilisation conjointe et organisé d'un Véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun non rémunéré, les tiers passagers pouvant toutefois participer au frais du voyage, est toléré.
- Les cas de négligence (erreur carburant, perte/ casse de clés, panne d'essence) et les dommages causés par une faute grave ne sont pas pas couverts par l'assurance.

Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni:

- Le Véhicule doit être un Véhicule de tourisme ;
- Le Locataire doivent être âgés d'au moins 21 ans. L'âge minimum du Locataire est porté à 25 ans pour les Véhicules de catégorie « confort » et « privilège ». Ces catégories sont définies par Drivy, à sa seule discrétion ;
- Le Locataire doit être titulaires, depuis au moins deux ans (trois ans pour la catégorie 'privilège'), d'un permis de conduire en vigueur et valable sur le territoire où le Véhicule est loué ;
- Les conducteurs secondaires ne sont pas autorisés sur les Locations au Royaume-Uni
- Le Locataire n'a pas eu au sens du DVLA de condamnation majeures dans les 5 ans passés (ie - pas de condamnations classées AC, BA, CD10-90, DD, DR, IN, LC30-50, MS40-90, UT)
 - o Pas de suspension ou de retrait de permis
 - o Pas plus de 2 condamnations mineures dans les 3 dernières années
 - o Pas plus de 6 points de pénalité dans les 4 dernières années
 - o Pas plus d'un accident dans les 3 dernières années
 - o Pas de faillite personnelle dans les 3 dernières années et une adresse stable dans les 24 derniers mois

- Le Véhicule ne doit circuler que dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France métropolitaine, Italie, Hongrie, Luxembourg, Monaco, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, le Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse ;
- Le transport de passagers à titre onéreux est interdit ;
- Le Locataire doit être résident au Royaume-Uni
- Le co-voiturage, défini comme l'utilisation conjointe et organisé d'un Véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun non rémunéré, les tiers passagers peuvent toutefois participer au frais du voyage, est toléré.
- Les cas de négligence ne sont pas inclus (erreur carburant, perte/ casse de clés, panne d'essence)

La couverture de l'assurance commence et prend fin à la prise en charge ou au retour du Véhicule par le Locataire (date et heure indiquée sur le contrat de location faisant foi) du moment que ceux-ci ont bien lieu pendant la location réservée sur le Site, l'Application ou les Services.

Si le Locataire prend le Véhicule avant l'heure de début de location ou rend le Véhicule après l'heure de fin de location, l'assurance ne couvrira pas la location, même en cas de dommage survenu pendant la durée de la location.

En cas de retard du Locataire pour rendre le Véhicule, le Locataire doit impérativement prolonger la location sur le Site, avant la fin de la location pour demander une extension du contrat de location. En cas de refus de la demande d'extension du contrat de location par le Loueur, le Locataire est alors responsable des frais de retard et doit restituer le véhicule immédiatement. L'assurance et l'assistance routière seront également suspendues.

En cas de sinistre (par exemple : accident de la circulation ou vol du Véhicule), le Locataire en avertit immédiatement le Loueur et Drivy en envoyant un e-mail au service client de Drivy par l'intermédiaire des informations de contact mentionnées dans la rubrique « Information de contact et horaires d'ouverture du service client » dans les mentions légales. Si des personnes sont blessées ou si la situation présente un risque, prévient sans délai les autorités de police ou de gendarmerie.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE LOCATAIRE DISPOSE D'UN DÉLAI MAXIMAL DE CINQ JOURS OUVRÉS (2 JOURS OUVRÉS AU ROYAUME-UNI À COMPTER DE LA DATE DU SINISTRE POUR DÉCLARER UN SINISTRE À DRIVY, EN ENVOYANT UN E-MAIL AU SERVICE CLIENT DE DRIVY PAR L'INTERMÉDIAIRE DES INFORMATIONS DE CONTACT MENTIONNÉES DANS LA RUBRIQUE « INFORMATION DE CONTACT ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE CLIENT » DANS LES MENTIONS LÉGALES. AU-DELÀ DE CE DÉLAI, L'ASSURANCE (TOUT COMME LA RÉDUCTION DE FRANCHISE) NE COUVRIRA PAS LE SINISTRE ET TOUS LES FRAIS SERONT À LA CHARGE DU LOCATAIRE. LE LOCATAIRE NE DOIT EN AUCUN CAS ATTENDRE LA FIN DE LA LOCATION POUR DÉCLARER SON SINISTRE.

e. Gestion du dépôt de garantie

Drivy propose au Loueur une fonctionnalité de dépôt de garantie par le moyen de paiement utilisé par le locataire en ligne.

Le Loueur ne peut recourir à cette fonctionnalité que si :

- pour les voitures immatriculées en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Belgique, il a bien vérifié que la carte bancaire utilisée pour le paiement sur le site appartient

effectivement au Locataire, et est à son nom et prénom. Drivy n'effectue pas cette vérification en amont de la location ;

- il a bien vérifié la validation des conditions de location par le locataire, par rapport à son âge et à la date d'obtention de son permis de conduire ;
- il n'a pas causé par ailleurs une déchéance d'assurance ;
- il a bien respecté les présentes CGU.

La fonctionnalité de dépôt de garantie peut être demandée jusqu'à 3 mois après la fin de la location. Au delà de 3 mois, Drivy ne pourra demander le dépôt de garantie au Locataire. Le Loueur devra alors de lui même recouvrer le dépôt de garantie auprès du Locataire.

Dans le cadre de cette fonctionnalité, les prestations fournies par Drivy se limitent exclusivement à :

- former une demande d'autorisation sur le moyen de paiement du Locataire à hauteur du montant du dépôt de garantie ;
- demander le paiement du dépôt de garantie à la demande du Loueur

Drivy gardera sur un compte tiers le montant du dépôt de garantie, en attendant de la part du Loueur un justificatif permettant le transfert vers le compte de ce dernier. Les documents justificatifs possibles acceptés sont les suivants :

- une facture, un rapport d'expertise ou un devis que Drivy a validé au préalable ;
- un papier d'indemnisation VRADE transmis par l'Assureur ;
- un courrier ou mail d'accord explicite de la part du Locataire ;
- en cas de vol de Véhicule, un justificatif d'indemnisation par l'assureur.

En recourant à la fonctionnalité de dépôt de garantie, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que :

- Le Locataire prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant du dépôt de garantie, à première demande du Loueur et sans pouvoir lui opposer aucune contestation ni exception tirée du contrat de location ;
- Si le Locataire entend contester le paiement du dépôt de garantie il lui appartiendra, après le paiement, de se retourner contre le Loueur ;
- Le paiement du Loueur se réalise par l'intermédiaire de Drivy, si le solde du compte du Locataire le permet ;
- Dans tous les cas, Drivy n'assume plus son rôle de tiers de paiement, pour des problèmes qui auraient été signalés à Drivy par le Loueur plus d'un mois après la fin de la location, à l'exception des contraventions dont le Loueur ne pouvait légitimement pas avoir connaissance.

Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Allemagne, Belgique et Autriche, le Locataire autorise expressément Drivy à prélever les sommes suivantes au titre du dépôt de garantie :

Catégories	Eco	Confort	Privilège	Luxe
Domage au Véhicule	900 Eur	1 100 Eur	1 700 Eur	3000 Eur
Incendie	900 Eur	1 100 Eur	1 700 Eur	3000 Eur
Vol	900 Eur	1 100 Eur	1 700 Eur	3000 Eur

Vol avec incapacité à rendre les clés	3000 Eur	3000 Eur	3000 Eur	6000 Eur
--	----------	----------	----------	----------

Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni, le Locataire autorise expressément Drivy à prélever les sommes suivantes au titre du dépôt de garantie.

- Pour les Locataires âgés entre 21 et 24 ans, il convient d'ajouter un montant de 500 £ aux montants ci-dessous

Catégories	Eco	Comfort	Privilege
Dommage au Véhicule	£800	£1,000	£1,500
Incendie	£800	£1,000	£1,500
Vol	£800	£1,000	£1,500
Vol avec incapacité à rendre les clés	£3,000	£3,000	£3,000

f. Drivy Open - Technologie fournie

- Inscription d'un Véhicule

Le Propriétaire Open peut faire une demande d'installation de la technologie Drivy Open sur un ou plusieurs de ses Véhicules via le formulaire d'inscription fourni par Drivy : www.drivy.com/open.

Plusieurs questions lui seront posées, notamment l'âge, les caractéristiques, la localisation du Véhicule et des coordonnées téléphoniques pour être recontacté. Un technicien vérifiera avec le Propriétaire Open l'éligibilité du Véhicule et pourra prendre un rendez-vous d'installation.

Si le Propriétaire Open donne des informations erronées sur l'état ou les caractéristiques de son Véhicule et que le technicien se rend compte de la non-éligibilité du Véhicule selon les critères mentionnés ci-dessus, alors un montant de 40€ pour frais de gestion sera débité au Propriétaire Open.

- Installation de la technologie Drivy Open dans le Véhicule

Le Propriétaire Open s'engage à mettre son Véhicule à disposition d'un technicien pour l'installation de la technologie Drivy Open pendant une durée maximale de 4h. Les installations sont programmées pendant les jours de semaine, du Lundi au Vendredi, de 8h à 17h.

Il pourra être demandé au Propriétaire Open de déposer son Véhicule sur un lieu d'installation défini par Drivy, ce que le Propriétaire Open accepte.

Le Propriétaire Open s'engage à respecter le rendez-vous établi avec le technicien d'installation. Dans le cas d'une annulation de l'installation moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous établi, Drivy facturera au Propriétaire Open une Compensation pour Annulation (montant défini en annexe 1-B), sauf motif légitime ou cas de force majeure justifié par le Propriétaire Open.

- **Désinstallation de la technologie Drivy Open du Véhicule**

Drivy peut demander la désinstallation du système Drivy Open si le Véhicule atteint certaines conditions d'âge ou de kilomètres à l'odomètre :

- Pour la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche et l'Espagne : 11 ans d'âge ou 200.000 kilomètres
- Pour le Royaume-Uni : 7 ans d'âge ou 90.000 miles

Drivy désactivera le service Drivy Open et donnera dans cette éventualité un préavis de 30 jours minimum au Propriétaire Open avant l'opération de désinstallation.

Le Propriétaire Open est en droit de demander la désinstallation du système Drivy Open à tout moment.

Le Propriétaire Open sera facturé pour le mois courant pour ce Véhicule. La facturation du Service s'arrêtera au premier jour du mois suivant. Le détail des coûts du Service Drivy Open est spécifié ci-après dans les CGU.

Drivy s'engage à effectuer la désinstallation du système Drivy Open du Véhicule concerné dans les 30 jours après une demande par email du Propriétaire Open.

Le Propriétaire Open s'engage à mettre son Véhicule à disposition d'un technicien pour la désinstallation de la technologie Drivy Open pendant une durée maximale de 2h. Les désinstallations sont programmées pendant les jours de semaine, du Lundi au Vendredi, de 8h à 19h.

Le Propriétaire Open s'engage à convenir d'un rendez-vous de désinstallation dans les 30 jours après sa demande. Dans le cas où le rendez-vous de désinstallation n'est pas pris dans les 30 jours après la demande par faute du Propriétaire Open, le Service Drivy Open sera facturé pour le mois suivant, et ce jusqu'à ce que la désinstallation soit faite.

Il pourra être demandé au Propriétaire Open de déposer son Véhicule sur un lieu de désinstallation défini par Drivy.

Le Propriétaire Open s'engage à respecter le rendez-vous établi avec le technicien de désinstallation. Dans le cas d'une annulation de la désinstallation moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous établi, Drivy facturera une Compensation pour Annulation (montant défini en annexe 1-B)

- **Conditions financières de souscription par le Propriétaire Open**

L'utilisation par le Propriétaire Open de la technologie Drivy Open est facturée chaque mois. Différents tarifs sont applicables pour le premier Véhicule équipé et pour les suivants par un même Loueur ainsi décrits en annexe 1-B.

Le prix de l'installation ou de la désinstallation de la technologie Drivy Open est offerte par Drivy dès lors que le Propriétaire Open respecte le rendez-vous d'installation ou de désinstallation établi avec le technicien chargé de l'installation de la technologie Drivy Open.

En cas de non paiement d'une échéance mensuelle par le Propriétaire Open, et après une mise en demeure de paiement envoyée, Drivy pourra exiger la désinstallation du boîtier Open au Propriétaire Open, qui ne pourra la refuser.

- **Modalités de désengagement**

Le désengagement du service est libre et gratuit. Aucun engagement minimum dans la durée n'est requis de la part du Propriétaire Open.

- **Propriété du boîtier télématique**

Le boîtier télématique installé dans le Véhicule du Propriétaire Open est seulement mis à disposition, sans aucun transfert de propriété.

Drivy peut demander à tout instant de récupérer ce boîtier et de désinstaller le Véhicule. Drivy se réserve la justification de cette demande, et n'est pas tenu de la révéler au Propriétaire Open. Drivy donnera dans cette éventualité un préavis de 30 jours minimum avant la l'opération de désinstallation.

En cas d'immobilisation permanente du Véhicule, Le Propriétaire Open doit en informer Drivy et lui faciliter l'accès au Véhicule pour la récupération du boîtier.

Le Propriétaire Open ne doit pas vendre son Véhicule avant la désinstallation du boîtier par Drivy.

Le Propriétaire Open n'est pas autorisé à faire désinstaller le boîtier télématique par un tiers.

Le Propriétaire Open n'est pas autorisé à donner accès à la manipulation du boîtier télématique par un tiers.

Un boîtier télématique non restitué à Drivy par le Propriétaire Open sera facturé une Compensation pour non-retour du Boitier Open (montant disponible en Annexe 1-B) au Propriétaire Open.

- **Responsabilité technique**

Seules les pannes du Véhicule associées au verrouillage centralisé ou au système d'anti-démarrage du Véhicule pourraient éventuellement relever de la responsabilité de Drivy ou de la technologie Drivy Open.

En cas de panne du Véhicule considérée par le Propriétaire Open comme liée au boîtier télématique, il est à la charge du Propriétaire Open de prouver que la panne est bien liée au boîtier télématique.

Dans une telle éventualité, le boîtier télématique ne pourra être considéré responsable que pour une panne d'un équipement du Véhicule auquel le boîtier est directement connecté, et aucun autre.

- **Données à caractère privée**

En souscrivant au service Drivy Open, le Propriétaire Open accepte que la position GPS, la vitesse, et l'état de fonctionnement de son Véhicule soient consultables par Drivy en cas de besoin.

Drivy a mis en place des limitations de son Service Open pour protéger les données à caractère privé du Locataire du Véhicule équipé du service Drivy Open. Le Propriétaire Open s'engage néanmoins à ne pas utiliser la technologie Drivy Open pour accéder à, stocker ou consulter des données à caractère privée d'un Locataire de son Véhicule.

Pour des raisons de sécurité, et uniquement pour assurer le bon déroulement du service Drivy Open, Drivy se réserve le droit de consulter la position GPS, la vitesse, et l'état de fonctionnement des Véhicules équipés de la technologie Drivy Open.

- g. Drivy Open - Gestion des locations**

- **Réservation d'un Véhicule Drivy Open**

La réservation d'un Véhicule Drivy Open doit être opérée sur le Site. Le processus de demande de location par le Locataire et d'acceptation par le Propriétaire Open reste inchangé. Un Véhicule Drivy Open utilisé hors du cadre d'une Location Drivy n'est pas couvert par l'assurance spécifiée dans les CGU Drivy.

- **Conditions de location**

Le Locataire doit être inscrit sur le Site, et avoir réservé sa location sur le Site.

Le Locataire doit être muni d'un Smartphone avec connexion internet pour effectuer sa location.

Lors de sa première Location Drivy Open, le Locataire devra envoyer ses documents d'identité à Drivy pour une vérification de son profil. Ces documents comprennent une photocopie ou photo recto verso claire de son permis de conduire, de sa carte d'identité ou de son passeport et un selfie du Locataire. Pour les permis de conduire étrangers, les documents supplémentaires listés dans le centre d'aide à l'adresse <https://www.drivy.com/help/articles/c42d8e084678> devront être joints.

A l'exception des locations sur les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni, les conducteurs secondaires sont acceptés s'ils respectent les mêmes conditions que le conducteur principal, et fournissent les mêmes documents d'identité à Drivy en amont de la location. Toute personne ne respectant pas ces conditions ne sera pas couverte par les termes de l'assurance.

Les conducteurs secondaires ne sont pas autorisés sur les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni.

- **Etat des lieux et politique d'assurance propre à Drivy Open**

Avant toute Location Drivy Open, le Propriétaire Open doit établir l'état des lieux de son Véhicule. Cet état des lieux doit comporter 8 photos en plan large du tour du Véhicule. Chacune de ces

photos est augmentée de photos de détails des différents dommages du Véhicule. Ces photos de détails sont marquées sur les photos du Véhicule au moyen de "pastilles" virtuelles, et accompagnées d'un texte descriptif.

Le Propriétaire Open peut établir son état des lieux depuis l'outil en ligne mis à sa disposition par Drivy après son inscription au service Drivy Open.

Le Propriétaire Open est tenu de maintenir à jour son état des lieux au fur et à mesure de l'évolution de l'état du Véhicule, à savoir après un nouveau dommage ou une réparation. Un Propriétaire Open dont l'état des lieux n'est pas à jour se verra refuser toute demande de dédommagement liée à l'assurance d'une location Drivy Open.

Avant de commencer sa location Drivy Open, dont le début est lié à l'ouverture des portes du Véhicule, le Locataire doit passer en revue l'état des lieux du Véhicule et le comparer à l'état réel du Véhicule. Le Locataire doit déclarer au Propriétaire Open tout dommage supplémentaire avec photo à l'appui, et ce avant la prise du Véhicule. Tout dommage non répertorié dans l'état des lieux et non déclaré par le Locataire avant le début de sa location sera retenu contre lui.

A la fin de sa location, le Locataire doit déclarer de sa propre initiative tout dommage survenu pendant sa location. Un dommage non déclaré sera majoré d'une pénalité comme définie à l'article 9.h.

A la fin de sa location, le Locataire doit prendre des photos du tour du Véhicule, dont au moins les 8 angles correspondant à l'état des lieux d'entrée. Il doit conserver ces photos 30 jours. En cas de dommage déclaré par le Propriétaire Open ou le Locataire suivant, le Locataire devra fournir ces photos à Drivy pour témoigner du bon état du Véhicule au moment de la restitution. Si un Locataire refuse ou est dans l'incapacité de présenter les 8 (huit) photos de fin de location à Drivy de bonne qualité, il sera tenu responsable du dommage déclaré par le Propriétaire Open.

Le Propriétaire Open doit faire l'inspection de son Véhicule avant toute utilisation personnelle. Dès lors qu'il déverrouille son Véhicule, il est convenu que le Propriétaire Open en a accepté l'état.

Le Propriétaire Open dispose de 5 jours maximum (2 jours ouvrés au Royaume-Uni) après la fin d'une location pour déclarer un dommage supplémentaire sur son Véhicule et engager une procédure auprès du service client Drivy. Il doit alors fournir des photos pour illustrer sa demande. Drivy contactera le dernier Locataire en date et récupérera ses photos de fin de location afin d'établir la responsabilité du dommage.

Si la responsabilité du dommage n'est pas du fait du Locataire le plus récent, il est de la responsabilité du Propriétaire Open d'identifier le responsable du dommage aux travers des photos de fin de location et de notifier Drivy.

- Contrat de location

Le Locataire Drivy Open accepte le Contrat de location au moment où il débute sa location, à savoir lorsqu'il déverrouille les portières du Véhicule Drivy Open.

Le Propriétaire Open accepte automatiquement le Contrat de location résultant du déverrouillage des portes du Véhicule par le locataire.

- **Frais de gestion, pénalités et compensations propres aux Locations utilisant le service Drivy Open**

Drivy facture des Frais de gestion de sinistre non-déclaré Open (montant disponible en Annexe 1-B) au Locataire si celui-ci ne déclare pas de lui-même un dégât dont il est tenu responsable selon la procédure d'état des lieux.

Locataire et Loueur ne se rencontrant pas à la restitution du véhicule, les instructions données par le Loueur régissent le stationnement du véhicule en fin de location. Sans mention spécifique, le stationnement devra se faire à 500m au plus loin de l'adresse de stationnement du Véhicule précisé sur l'annonce, sur un emplacement sans risque de contravention pour stationnement non autorisé ou de mise en fourrière pendant pour les 48 heures suivant la fin de la location.

Il appartient au Loueur de s'acquitter si nécessaire de toute redevance pour stationnement de voirie entre deux locations.

- **Données à caractère privée**

La politique de confidentialité de données à caractère personnel se trouve sur la page dédiée, comme indiqué à l'Article 15 des CGU. La même politique s'applique au service de Drivy Open.

En utilisant le service Drivy Open, le Locataire accepte que la position GPS, la vitesse, et l'état de fonctionnement du Véhicule qu'il loue soient consultables par Drivy en cas de besoin.

h. Bons Plans

Les Membres propriétaires peuvent notamment bénéficier de conditions négociées par Drivy auprès d'enseignes partenaires pour effectuer différents contrôles techniques de leur(s) Véhicule(s).

Les partenaires peuvent, dans le cas où ce contrôle ait été effectué par le biais d'une offre Drivy, fournir à Drivy les résultats de ces contrôles (les "**Données du Véhicule**").

En bénéficiant de ces offres spécifiques, vous acceptez que Drivy puisse exploiter les Données du Véhicule, notamment en ce qui concerne l'état du Véhicule.

Drivy se réserve le droit de supprimer du Site les Véhicules non conformes aux CGU sur la base des informations relevées sur les Données du Véhicule

i. Instant Booking

Cette fonctionnalité permet d'accepter automatiquement une demande de location d'un Locataire pour le Véhicule du Loueur éligible.

Le Loueur reste néanmoins responsable des conditions de la location et s'engage à procéder aux contrôles prévus aux Articles 8 et 9.h des CGU.

Drivy se réserve le droit de refuser, de retirer, ou de restreindre l'accès à un Loueur à la fonctionnalité Instant Booking si ce dernier ne répond pas à l'un des critères répondant aux besoins de cette fonctionnalité, à savoir (i) un taux élevé d'acceptation des locations et (ii) un temps de réponse aux demandes de location inférieur à 2h.

10. Spécificité par pays

En plus de conditions spécifiques mentionnées dans les articles ci-dessus, certaines spécificités peuvent s'appliquer pour les Utilisateurs et les Véhicules en fonction du pays d'immatriculation des Véhicules.

En France et au Royaume-Uni, certains des Véhicules figurant sur la plateforme Drivy pourront être équipés d'une caméra de tableau de bord orientée vers l'avant et l'arrière du Véhicule (dans le second cas, la caméra filmera l'intérieur de la voiture) (ci-après la « Dashcam »). Les Véhicules équipés de la Dashcam sont identifiés comme tels dans la description depuis le site ou l'application, et avant la finalisation de la réservation. La présence d'un sticker servira également de rappel quant à la présence de la Dashcam dans le Véhicule concerné.

Le but de la Dashcam est d'aider à déterminer plus précisément la responsabilité de chacun des parties en cas de dommage et protéger les Locataires d'être tenus responsables de toute réclamation injustifiée d'un tiers. Il s'agit donc d'un système de sécurité qui se déclenche suite à un événement : l'enregistrement n'a lieu que si un incident se produit (accélération/ freinage/virage brusques, collision ou distraction).

Les Locataires peuvent également appuyer sur le « Bouton d'Alerte » de la Dashcam pour enregistrer ce qu'ils pensent être une situation risquée (situations qui n'auraient pas forcément déclenché la Dashcam, mais le Locataire pense qu'une preuve vidéo serait pertinente pour des raisons de sûreté et/ou sécurité). Dans ce cas, le Locataire peut appuyer sur le bouton d'enregistrement :

Une fois, pour enregistrer un événement via une vidéo avant/après ; ou

Trois fois, pour enregistrer un événement via une vidéo avant/après et envoyer immédiatement une alerte à l'équipe Sécurité de Drivy.

Quel que soit l'enregistrement, les visages du Locataire et des passagers seront toujours floutés.

Les enregistrements sont seulement gardés en cas d'incident, et ce pour une période de 30 jours. Ils sont directement envoyés à nos fournisseurs d'assurance de manière à ce que les réclamations soient efficacement traitées et pour protéger le Locataire contre toute responsabilité en cas de réclamations injustifiées de tiers.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur drivy.com/help/camera

Les Locataires et les Propriétaires de Véhicules ne sont en aucun cas autorisés à désactiver ou retirer la Dashcam, et plus généralement à effectuer toute action manuelle sur la Dashcam (à l'exception de l'utilisation du bouton d'alerte pour les Locataires). Les Locataires et/ou les Propriétaires de Véhicules seront tenus responsables du coût de remplacement de la Dashcam au cas où de telles actions ou tentatives d'actions auraient lieu.

11. Conditions financières

Le détail du prix total payé par le Locataire, toute option de réduction de franchise exclue, est présenté ci-dessous :

- Le Prix de location payé au Propriétaire de la voiture
- S'il y a lieu, la prime d'assurance spécifique à la location et à ses conditions particulières
- La prime d'assistance routière

- Les Frais de service payés par le Locataire à Drivy, qui se situent entre 2,5€ et 3,5€ (montant exact permettant d'arrondir le prix total de la location)

Le détail du paiement au Propriétaire de la Voiture comprend :

- Le prix de location payé par le Locataire au Propriétaire
- de ce prix sont déduits les frais de service du Propriétaire, qui s'élèvent à 21% du prix de la location.

a. Prix de la location

Le prix de la location est constitué d'un prix par journée de location avec kilométrage minimum inclus.

Le prix de la location est librement déterminé par le Loueur, sous réserve que le tarif de location journalière (toute réduction de franchise exclue) ne soit pas inférieur à :

- Pour les Véhicules immatriculés en France, Espagne, Allemagne, Autriche, Belgique et au Royaume-Uni
 - 10 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie « éco » ;
 - 15 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie « confort » ;
 - 20 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie « privilège » ;
 - 30 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie « luxe » .

Drivy ne contrôle pas le prix journalier de location, pour permettre aux Utilisateurs de gérer avec souplesse des cas exceptionnels. Le prix de location comprend 200 kilomètres par jour (100 miles au Royaume-Uni) et 1200 kilomètres au total par location (600 miles au Royaume-Uni). Si le Locataire parcourt plus de kilomètres que ce qui est inclus ci-dessus, des frais de kilométrage supplémentaire seront à la charge du locataire en fonction des tarifs au kilomètre supplémentaire fixés par Drivy et disponibles [ici](#).

Il appartient donc aux Utilisateurs de veiller à ne pas descendre sous ces seuils. Drivy se réserve le droit de ne pas valider les locations en-dessous de ces seuils ou, si la location a commencé, de suspendre le paiement au Loueur jusqu'à régularisation de la situation.

Le Loueur déclare donner à Drivy un mandat d'encaissement des différentes sommes (prix de la Location, dépôt de garantie, indemnités, compensations, pénalités et frais de gestion) au nom et pour le compte du Loueur.

b. Prime d'assurances et prime d'assistance routière

Drivy collecte (i) une prime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels sinistres arrivant lors des locations, ainsi que (ii) une prime d'assistance routière. Le détail des conditions d'assurance permettant au Locataire ou au Loueur de bénéficier de la couverture et de la prime d'assistance routière mises en place sont accessibles au paragraphe 5e. des CGUs et l'ensemble des garanties assurance et assistance routière à la page www.drivy.com/assurance.

Drivy permet aussi au Locataire de réduire le montant de sa franchise via la souscription à une des options "Réduction de Franchise". Le détail des conditions d'assurance de cette option sont accessibles à la page www.drivy.com/assurance.

c. Frais de service perçus par Drivy

Le montant des frais de service du Locataire Drivy est perçu par Drivy. Ce montant varie entre 2,5€ et 3,5€ (montant exact permettant d'arrondir le prix total de la location).

Les frais de service pour le Loueur correspondent à 21% du prix de la location.

Drivy encaisse la totalité du prix de la transaction lorsque la location est validée (contrat entre le Loueur et le Locataire) ; A la fin de la location, le Loueur et le Locataire ajustent le prix lors de l'état des lieux, en fonction du kilométrage parcouru et du niveau d'essence. Pour les véhicules équipés de Drivy Open et compatibles avec l'ajustement automatique, le niveau de carburant et le kilométrage parcouru sont collectés automatiquement grâce au boîtier Drivy Open. Drivy collecte alors la différence entre le montant collecté et le prix total de la transaction calculé en prenant en compte les ajustements de carburant et les kilomètres parcourus en sus des kilomètres inclus dans le prix de location.

Drivy reverse la part du Propriétaire, ajustements kilométriques inclus dans un délai de 6 jours ouvrés suivant la fin de la location ;

Drivy peut suspendre le versement au Loueur en cas de contrôles supplémentaires à effectuer ou de réclamations du Locataire.

Dans ce cas, Drivy versera l'argent au Loueur :

- dès lors qu'un accord sera conclu entre le Loueur et le Locataire et que le Loueur et le Locataire seront en mesure de justifier à Drivy la conclusion de cet accord ; ou
- dès lors qu'une autorité judiciaire aura rendu une décision exécutoire ordonnant le paiement au Loueur de tout ou partie de la location ou au Locataire la restitution de tout ou partie de cette somme.

d. Frais de gestion de sinistre

Pour tout sinistre, le Locataire peut être redevable de Frais de gestion de sinistre (montant défini en Annexe 1-C) à Drivy. Le Locataire a le droit de faire la preuve à Drivy que le montant des coûts supportés par Drivy est plus faible.

Si le Locataire est reconnu responsable de dommages à des tiers avec un Véhicule loué sur le site qu'il n'aura pas signalé au Loueur ou à Drivy par un constat amiable, le Locataire est redevable de Frais de gestion du recours d'assurance (montant défini en Annexe 1-C) à Drivy. Le Locataire a le droit de faire la preuve à Drivy que le montant des coûts supportés par Drivy est plus faible.

e. Frais de gestion de panne

Pour toute panne dans le cadre d'une utilisation normale du Véhicule par le Locataire, le Loueur est redevable de Frais de gestion de panne à Drivy. Ces Frais de gestion de panne sont appliquées au Locataire si celui-ci est reconnu responsable de la panne dans le cadre d'une expertise mandatée par le Loueur.

En cas d'erreur carburant, panne d'essence et perte/casse de clé, le Locataire est redevable de Frais de Gestion d'erreur Locataire à Drivy. (Montant défini en Annexe 1-C)

f. Frais de gestion des infractions

Le Locataire est redevable d'un Frais de gestion d'infraction (montant défini en Annexe 1-A) en cas de contravention reçue par le Loueur pour une infraction commise lors de la période de location. Ces Frais de gestion comprennent une part reversée au Loueur et une part reversée à Drivy). Les frais de gestion s'appliquent à chaque infraction ou contravention signalée par le Loueur.

En Espagne :

En cas de contravention sans retrait de points de permis par un Locataire dont le permis de conduire n'est pas de nationalité espagnole, Drivy débite le Locataire pour ensuite rembourser le Propriétaire du Véhicule. C'est au Propriétaire de régler l'amende.

En cas de contravention avec retrait de points de permis, le Propriétaire doit suivre les démarches de dénonciations prévues dans son pays et sa ville.

En cas de contravention avec retrait de points de permis par un Locataire dont le permis de conduire n'est pas de nationalité espagnole et qui aurait indiqué des informations non conformes aux CGUs qui empêcheraient l'exemption du Propriétaire, Drivy débite le Locataire pour ensuite rembourser le Propriétaire du Véhicule. C'est au Propriétaire de régler l'amende. Il n'y aura dans ce cas pas retraits de points pour cette infraction.

g. Répudiation de paiement

En cas de paiement répudié par le Locataire, si le moyen de paiement utilisée pour le paiement n'est pas au nom et prénom du titulaire du contrat de location, le Loueur sera tenu au remboursement du montant de la location à Drivy.

h. Frais de gestion de retard de paiement

Tout paiement est dû aussitôt qu'une demande de paiement est adressée par Drivy. Tout retard de paiement, après mise en demeure restée sans effet, entraînera l'application de plein droit d'une majoration égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, sauf motif légitime fourni par l'Utilisateur. Cette majoration est calculée sur le montant hors taxe des sommes dues, par périodes indivisibles de 15 jours à compter du premier jour de retard. Par ailleurs, lorsque l'Utilisateur est un professionnel, une indemnité s'élevant à 40€/40£ est due afin de couvrir les frais de recouvrement liés à un quelconque retard de paiement.

12. Impôts et taxes

Les Loueurs sont informés que les revenus qu'ils tirent de la location de leur Véhicule sont susceptibles de faire l'objet d'une imposition ou d'une taxation.

Pour les Loueurs professionnels, les revenus doivent être considérés comme des revenus professionnels.

Conformément à la réglementation en vigueur, Drivy s'engage à transmettre chaque année aux Utilisateurs un document récapitulatif du montant brut de transaction dont elle a connaissance et qu'ils ont perçus au cours de l'année précédente par son intermédiaire.

Pour les véhicules immatriculés en France:

L'administration fiscale a confirmé sa position sur l'imposition des revenus générés sur la plateforme. Pour en savoir plus, rendez vous sur le [site du Ministère de l'Economie et des Finances](#) pour connaître la marche à suivre.

Pour connaître vos obligations sociales, rendez-vous sur le [site de la Sécurité Sociale](#) et cliquez sur le lien [Déclarer mes revenus issus de la location de biens](#).

Pour les véhicules immatriculés en Belgique :

Pour des personnes physiques, l'administration fiscale nous a confirmé dans le cadre d'une décision anticipée en matière fiscale (ruling) en date du 22/11/2016 que les revenus tirés de la location d'un Véhicule sont considérés comme des revenus mobiliers (taxés à 27% après déduction des frais réels ou du forfait de 15%), moyennant le respect des conditions suivantes:

- Le Loueur ne loue qu'un seul Véhicule ;
- Pour une période cumulée qui ne dépasse pas 60 jours par an ;
- Le montant total annuel des revenus générés sur la plateforme Drivy ne dépasse pas 2.400 EUR ;
- Le véhicule loué ne peut pas être un véhicule de société ou être celui d'un indépendant affectant, même partiellement, ce véhicule à son activité.

En général, il appartient aux Loueurs de vérifier leurs obligations fiscales et d'effectuer toutes déclarations requises par l'administration fiscale. Drivy n'est en aucun cas impliquée dans ces démarches et sa responsabilité ne pourra en aucun être recherchée de ce chef.

13. Droit de rétractation

Conformément à l'Article 16 (l) de la directive européenne 2011/83/EU des droits des consommateurs et de ses implémentations locales respectives, les Utilisateurs ne disposent pas du droit de rétractation prévu pour les contrats à distance et les contrats hors établissement.

14. Propriété intellectuelle

Drivy est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature composant le Site, notamment la marque Drivy, à l'exception des informations renseignées par les Utilisateurs. Le Site constitue une œuvre sur laquelle seule Drivy est titulaire des droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Drivy. Aucune fonctionnalité du Site, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement ou d'envoi par e-mail, ne peut être utilisée par l'Utilisateur avec l'objet ou avec l'effet de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle attachés au Site et aux éléments qui le composent.

L'Utilisateur s'engage expressément :

- à n'utiliser rigoureusement le Site qu'à la seule fin de bénéficier du Service tel que décrit à l'article 5 ;
- à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par Drivy sur son Site, les éléments qui le composent et ses marques, ni à ceux éventuellement détenus par les tiers sur les éléments qu'ils mettent en ligne sur le Site au moyen du Service ;
- à ne pas reconstituer, tenter de reconstituer ou aider un tiers à reconstituer, à partir du Site ou de l'un quelconque de ses éléments, un site ou un service visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, un service identique ou comparable, en tout ou partie, au Service ;
- à préserver la confidentialité de ses Codes d'identification et à prendre toutes les mesures pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à ses Codes d'identification et ne puisse accéder irrégulièrement à tout ou partie du Service ;

- à informer immédiatement Drivy de la perte, de l'accès par un tiers ou de la divulgation de ses Codes d'identification.

Le respect par l'Utilisateur des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle Drivy n'aurait pas conclu les présentes CGU. En conséquence, Drivy se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Utilisateur au Site et au Service, et à résilier immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que l'Utilisateur ne respecte pas tout ou partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à Drivy, ni toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre de l'Utilisateur.

Afin de permettre la fourniture des Services et conformément à la finalité du Site et de l'Application, vous concédez à Drivy une licence non exclusive d'utilisation des contenus et données que vous fournissez dans le cadre de votre utilisation des Services (ci-après, votre « **Contenu Membre** »). Afin de permettre à Drivy la diffusion par réseau numérique et selon tout protocole de communication, (notamment Internet et réseau mobile), ainsi que la mise à disposition au public du contenu du Site, de l'Application, vous autorisez Drivy, pour le monde entier et pour toute la durée de votre relation contractuelle avec Drivy, à reproduire, représenter, adapter et traduire votre Contenu Membre de la façon suivante :

- vous autorisez Drivy à reproduire tout ou partie de votre Contenu Membre sur tout support d'enregistrement numérique, connu ou inconnu à ce jour, et notamment sur tout serveur, disque dur, carte mémoire, ou tout autre support équivalent, en tout format et par tout procédé connu et inconnu à ce jour, dans la mesure nécessaire à toute opération de stockage, sauvegarde, transmission ou téléchargement lié au fonctionnement du Site et à la fourniture du Service ;

- vous autorisez Drivy à adapter et traduire votre Contenu Membre, ainsi qu'à reproduire ces adaptations sur tout support numérique, actuel ou futur, stipulé au (i) ci-dessus, dans le but de fournir les Services, notamment en différentes langues. Ce droit comprend notamment la faculté de réaliser, dans le respect de votre droit moral, des modifications de la mise en forme de votre Contenu Membre aux fins de respecter la charte graphique du Site et de l'Application et/ou de le rendre techniquement compatible en vue de sa publication via le Site et l'Application.

15. Responsabilité

Les Utilisateurs sont informés et acceptent que le Site et le Service sont fournis en l'état.

Drivy ne saurait être tenue responsable pour un défaut de fonctionnement du Site, de l'Application, du Service ou du Programme de Parrainagetel que notamment un défaut de disponibilité) qui serait imputable au comportement d'un Utilisateur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure. L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne et, en particulier, reconnaître :

- a. qu'il a connaissance des aléas de la fourniture de services en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b. qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès au Site et l'utilisation du Service ;
- c. qu'il est responsable de ses actions et omissions sur Internet ;
- d. qu'il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Drivy ne garantit en aucun cas la solvabilité des Utilisateurs, y compris des Locataires, même en cas d'utilisation du service de dépôt de garantie.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que Drivy n'est pas dans l'obligation de procéder à une vérification d'antécédents de ses Membres, y compris donc des Loueurs et des Locataires.

Afin d'assurer un service de qualité et le meilleur fonctionnement de son service, Drivy se réserve le droit de vérifier de tels antécédents, à sa seule discrétion, dans la mesure autorisée par la loi applicable, et si nous avons suffisamment d'informations pour identifier un Membre.

Chaque Utilisateur doit vérifier, au moment de la prise du Véhicule l'identité de son interlocuteur, les documents relatifs au Véhicule proposé par le Loueur ou le permis de conduire du Locataire.

Drivy ne saurait en outre être tenu responsable pour avoir retiré ou avoir rendu impossible l'accès à un contenu publié par un Utilisateur et présentant de manière manifeste un caractère illicite.

En tant que plateforme numérique, le rôle de Drivy se limite exclusivement à la mise en relation des Loueurs et des Locataires. Drivy n'intervient à aucun moment dans le cadre du Site et du Service en qualité de loueur de Véhicules et est un tiers à la relation contractuelle formée entre les Utilisateurs pour chaque location. En conséquence, Drivy ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage subi ou causé par le Locataire ou le Loueur au moyen d'un Véhicule loué via le Site.

Par ailleurs, la responsabilité de Drivy ne saurait être engagée en cas de non-respect des réglementations locales par un Utilisateur, telles que les règles liées au tourisme, à la location de voiture et telle que la loi autrichienne dite *Gewerbeordnung 1994*.

16. Données à caractère personnel

Drivy est responsable du traitement de vos Données à caractère personnel qui sont collectées lors de votre utilisation de nos Services et de notre Site. Cela signifie que Drivy est notamment responsable de leur collecte, de leur sécurité et de leur utilisation pour les finalités que Drivy détaille dans sa [politique de confidentialité](#) en conformité avec les règles de protection des données. Au moment de votre inscription en tant qu'Utilisateur, vous consentez à ce traitement et vous garantissez l'exactitude de toutes les données que vous nous fournissez. Non respect des Conditions Générales d'Utilisation

L'Utilisateur bénéficie du Service sous réserve de respecter les CGU, ainsi que toutes dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Drivy peut à tout moment et de plein droit retirer l'accès au Service dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne respecte pas les obligations mises à sa charge. Drivy peut suspendre l'accès à tout ou partie du Service et/ou prononcer la résiliation des CGU, de plein droit et sans préavis, en cas de manquement de l'Utilisateur à ses obligations, de violation par l'Utilisateur des droits qui lui sont concédés au titre des CGU ou en cas d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité du Site

Toute violation de l'une quelconque des dispositions des CGU ainsi que toute fraude constatée (exemple: usurpation d'identité, détournement de carte bancaire, impayés, vol de véhicule, accidents ou dommages répétés ou volontaires, mauvais comportement, etc.) par les équipes dédiées de Drivy pourra donner lieu à l'inscription du profil de l'Utilisateur sur notre liste d'exclusion. Les Utilisateurs inscrits sur la liste d'exclusion ne pourront plus louer un Véhicule ou poster une annonce de location sur le Service. Les conditions relatives au traitement des données

personnelles figurant sur la liste d'exclusion sont mentionnées dans notre Politique de Confidentialité .

Les Utilisateurs peuvent à tout moment et sans motif renoncer au Service en clôturant leur compte Utilisateur.

17. Dispositions diverses

Les Parties sont indépendantes. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. Chaque Partie agit en son nom propre et pour son compte. Aucune des stipulations des CGU ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une société, un mandat, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Les CGU, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulées, ne peuvent en aucun cas être cédées par l'Utilisateur à un tiers.

Si une clause des CGU se révélait nulle ou abusive, le contrat resterait applicable dans toutes ses dispositions autres que celles jugées nulles ou abusives s'il peut subsister sans ces clauses.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un engagement ou d'une obligation de l'autre Partie ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'engagement ou à l'obligation en cause.

Pour l'exécution des CGU, les Parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- Pour Drivy, à l'adresse de son siège social, tel qu'indiquée dans les mentions légales ;
- Pour l'Utilisateur, à l'adresse renseignée lors de son inscription.

18. Loi applicable juridiction compétente et médiation

Les CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige lié à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Tout Utilisateur qui est un consommateur au sens du Code de la consommation peut, le cas échéant, porter ses réclamations relatives à nos Services, sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne accessible [ici](#). La Commission Européenne se chargera de transmettre votre réclamation aux médiateurs nationaux compétents. Conformément aux règles applicables à la médiation, vous êtes tenus, avant toute demande de médiation, d'avoir fait préalablement part par écrit à Drivy de tout litige afin d'obtenir une solution amiable (par email à : contact@drivy.com).

Tout différend entre un utilisateur personne morale qui n'aurait pu être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux et juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Annexe 1 : Compensation et Frais de Services applicables

A - Compensation

- Retard

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Compensation Horaire de Retard	€5	£5
Compensation de Retard Minimal (retard de plus de 24h)	€120	£120
Compensation de Retard Journalière (retard de plus de 24h)	€30	£30
Compensation pour Rapatriement du Véhicule	€100	£100

Ainsi, pour une location devant se terminer un jour J à 18h :

- Si le Locataire rapporte le Véhicule à 23h le même jour, il sera redevable d'une compensation de retard de $5 \times 5€ = 25€$ (reversé au Loueur).
- Si le Locataire rapporte le Véhicule le lendemain à 23h, il sera redevable d'une compensation de retard de $120€ + 30€$ pour une journée entamée supplémentaire = 150 euros (reversé au Loueur), et d'une journée supplémentaire de location. Si le Véhicule a eu des dommages pendant la location, les réparations seront entièrement à la charge du Locataire.
- Compensation pour non respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule.

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Compensation pour non respect du caractère non-fumeur	€15	£15

- Compensation liée à la propreté

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche	Pour les véhicules immatriculés en Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Compensation liée à la propreté extérieure	€15	€25	£15
Compensation liée à la propreté intérieure	€15	€25	£15

- Compensation et frais de gestion pour contravention

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Compensation et frais de gestion pour contravention	€15 (dont €4.50 de frais de gestion pour Drivy)	£15 (dont £5 de frais de gestion pour Drivy)

B - Open

- Abonnement

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Abonnement mensuel pour le premier Véhicule équipé	€29	£26
Abonnement mensuel à partir du deuxième Véhicule	€19	£17

- Compensation et frais de gestion liés à l'utilisation du service Open

	Pour les véhicules immatriculés en	Pour les véhicules
--	------------------------------------	--------------------

	France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	immatriculés au Royaume-Uni
Compensation pour Annulation d'installation du boîtier	€100	£100
Compensation pour non-retour du Boitier Open	€400	£400
Frais de gestion de sinistre non-déclaré Open	€90	£90

C - Frais de gestion

	Pour les véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni
Frais de gestion de sinistre	€60 sans rachat de franchise €30 avec rachat de franchise	£60 sans rachat de franchise £30 avec rachat de franchise
Frais de gestion du recours d'assurance	€382	£382
Frais de gestion de panne	€90	£90
Frais de Gestion d'erreur Locataire (Erreur carburant, perte/casse clés)	€200	£200

D - Frais d'ajustement automatique

	Pour les véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique
Frais pour carburant manquant (supérieur ou égal à 20% du carburant manquant)	15£ (comprend les frais de service Drivy de 5£)	15€ (comprend les frais de service Drivy de 5€)

E - Prix du carburant pour l'ajustement automatique

Pays d'immatriculation du véhicule	Essence	Diesel
FR	1,80€	1,70€
BE	1,54€	1,50€
ES	1,25€	1,15€
UK	1,25£	1,25£
DE	1,50€	1,40€
AT	1,50€	1,40€